

International

IMAGINER UN NOUVEAU CONTRAT FÉMINISTE POUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Annika Bergman Rosamond , Jessica Cheung

30/06/2025

Dans ce contexte de montée des populismes en Europe et des attaques contre les droits fondamentaux, Annika Bergman Rosamond, professeure de genre et de relations internationales, et Jessica Cheung, chercheuse sur la politique étrangère féministe, plaident, dans ce texte extrait de l'ouvrage *A new gender equality contract for Europe* (Palgrave Macmillan) réalisé en partenariat avec la FEPS, pour une politique étrangère féministe européenne. Cette dernière devra se faire en concertation avec la société civile, dans une approche intersectionnelle et décoloniale.

*Ce texte est la traduction en français de la version anglaise du chapitre Imagining a New Gender Contract for Foreign Policy au sein de l'ouvrage *A new gender equality contract for Europe* (Palgrave Macmillan en partenariat avec la FEPS et la Fondation Jean-Jaurès). Elle a été réalisée par Laure-Anne Hayes.*

Introduction

La Suède a été le premier État et membre de l'Union européenne (UE) au monde à adopter une politique étrangère féministe (PEF) explicite en 2014, inspirant une série d'autres États de l'UE à adopter une approche féministe pour leur politique étrangère (par exemple, Chypre, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, la Slovénie, l'Espagne et les Pays-Bas). Comme l'ont noté les chercheurs, le tournant féministe de la Suède en matière de politique étrangère a trouvé un écho dans un certain nombre de pays, tant au sein de l'UE qu'au-delà. Cette tendance à l'adoption d'une plateforme féministe de politique étrangère parmi les États membres individuels peut être juxtaposée à l'approche extérieure plus large de l'UE en matière d'égalité des genres. Bien que l'égalité des genres soit une dimension clé du répertoire de normes de l'UE, celle-ci n'a pas, à ce jour, adopté une approche féministe dans ses relations extérieures, qui englobent les affaires étrangères, la sécurité, la défense, le commerce, le développement, la politique climatique et la

pratique diplomatique. Cette absence existe malgré l'accent mis par l'UE sur l'importance de l'égalité des genres dans ses politiques externes et internes, et a donné lieu à de nombreuses études féministes¹.

L'adoption par le Parlement européen (PE) d'une résolution sur « l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique étrangère et de sécurité de l'UE² » est un exemple frappant de l'engagement de l'UE en faveur de l'égalité des genres à l'échelle mondiale. Les Verts au sein du PE ont été particulièrement virulents dans leur soutien d'une PEF pour l'UE, arguant qu'elle « remettrait en question l'équilibre actuel du pouvoir, notamment les modèles patriarcaux dominés par les hommes³ », en garantissant la mise en place d'un « cadre multidimensionnel qui permet des interactions inclusives et non discriminatoires dans tout le spectre de la politique étrangère, comme la diplomatie, le climat, la sécurité et le commerce⁴ ». De même, l'alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D) au Parlement européen a appelé à une PEF ancrée dans une représentation égale des sexes au sein des institutions européennes, à l'incorporation du genre dans les nouvelles politiques et actions extérieures, à une plus grande présence de l'égalité femmes-hommes dans les politiques de développement des États membres et à une plus grande importance de l'analyse et de la budgétisation du genre au sein de l'UE et de ses États membres⁵.

Si la Commission européenne et le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont noté que les droits des femmes et des filles devaient prévaloir dans les affaires extérieures de l'Union, ils n'ont pas, à ce jour, manifesté un soutien total à l'adoption d'une PEF. Néanmoins, la Commission européenne a lancé le plan d'action de l'Union, GAP III⁶ (2021-2025), en 2020 à l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes ; ce plan vise à intégrer la dimension de genre dans l'ensemble des politiques et actions extérieures de l'UE⁷. On peut déduire de cette approche que le « genre », plutôt que le « féminisme », tend à définir les relations extérieures de l'UE, le genre étant souvent assimilé aux femmes et aux filles, plutôt qu'à une variété d'identités intersectionnelles et de relations de pouvoir. Conformément aux objectifs plus larges de cette collection éditée, nous proposons ici qu'une PEF pour l'UE aille au-delà du féminisme (néo)libéral, en étant authentique, ambitieuse et responsable dans son approche et sa conduite⁸. Pour ce faire, nous soutenons qu'une PEF européenne devrait être ancrée dans une perspective intersectionnelle qui cherche à reconnaître activement l'imbrication et la nature complexe des relations de pouvoir contemporaines au-delà des limites d'une dichotomie du genre restrictive et violente. Elle devrait également s'engager de manière substantielle avec les organisations et les acteurs de la société civile pour mieux résister à la reproduction des hiérarchies de pouvoir verticales. En outre, elle devrait reconnaître et traiter les injustices coloniales passées, présentes et actuelles, en tant que sources primordiales d'inégalité intersectionnelle.

Les recommandations formulées dans ce chapitre sont importantes, car la plupart des PEF reposent sur des principes féministes (néo)libéraux généraux plutôt que sur un ensemble complet et significatif d'objectifs transformateurs et radicaux⁹. Comme l'ont montré plusieurs chercheurs, en particulier dans le cas de la Suède, sa PEF était largement libérale, assimilant le genre aux femmes et mettant l'accent sur des résultats mesurables¹⁰. Ce vaste programme féministe (néo)libéral ne reconnaît pas de manière significative les injustices qui découlent des solutions néolibérales, axées sur le marché, aux problèmes de genre mondiaux en tant que produit du colonialisme¹¹. La prévalence d'une articulation néolibérale des PEF est encore plus compliquée dans le contexte de l'UE, étant donné la domination, et parfois le rejet, de l'égalité et de la justice entre les femmes et les hommes parmi les États membres. Pour qu'une PEF européenne devienne une réalité, il faudrait un contrat féministe commun auquel souscriraient tous les États membres et toutes les institutions de l'UE. De plus, ce contrat devrait être ancré dans la politique européenne. Pourtant, l'enthousiasme des membres de l'UE varie en ce qui concerne l'établissement d'une PEF européenne commune – certains États, dont la Hongrie et la Pologne, s'opposant même à l'utilisation du genre dans les documents centraux de l'UE¹².

À bien des égards, l'adoption d'une PEF cohérente et véritablement européenne semble être un objectif irréalisable, étant donné la pluralité des intérêts, des systèmes de valeurs et des préférences des États membres. Néanmoins, une plateforme de politique étrangère féministe peut fournir un espace productif pour les délibérations sur la façon de transformer l'ordre mondial du genre en un espace plus juste et équitable. Ainsi, une PEF véritablement européenne, même si elle n'est pas immédiatement réalisable, pourrait être envisagée comme un ciment progressif, rassemblant les acteurs de l'UE dans la quête de la justice entre les femmes et les hommes. Dans ce chapitre, nous développons ces réflexions, en complétant nos arguments par une série de recommandations concrètes, qui sont présentées dans la partie 6.

Nous commençons par situer ce chapitre dans le cadre de la recherche prolifique sur les PEF. Nous présentons ensuite brièvement les PEF qui ont été adoptées par une sélection d'États membres de l'UE. L'abandon de la PEF suédoise est également un élément clé, et nous nous demandons quelles leçons peuvent être tirées de ce changement dans les relations extérieures de la Suède. Ensuite, nous explorons l'UE en tant qu'acteur du genre, qui s'engage à respecter des normes favorables au genre dans sa politique intérieure et étrangère. Ici, nous nous appuyons sur des recherches centrées sur le pouvoir éthique et normatif de l'UE¹³, et notamment sur des travaux qui ont cherché à ajouter une compréhension féministe et postcoloniale de l'UE en tant qu'acteur extérieur¹⁴. Nous réfléchissons ensuite à ce à quoi pourrait ressembler un contrat féministe exprimé dans une PEF commune. Nous proposons qu'une telle PEF européenne soit fondée sur l'authenticité, la responsabilité et l'ambition¹⁵ et qu'elle s'engage à respecter les notions critiques du *care*, tout en

étant sensible à l'intersectionnalité et à la critique postcoloniale¹⁶. Tout en reconnaissant que l'adoption d'une PEF européenne est une ambition qui ne deviendra probablement pas une réalité de sitôt, elle peut tout de même fournir un espace discursif pour le dialogue européen et, en tant que tel, être envisagée comme un ciment progressiste symbolique, rassemblant des États progressistes partageant les mêmes idées pour engager des membres de l'UE moins féministes. Nous complétons cette théorisation par une série de recommandations politiques que l'UE pourrait envisager avant de considérer l'idée d'adopter une PEF.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Études existantes sur la PEF

Les PEF sont apparues au cours des dix dernières années comme une « alternative éthique à la *realpolitik* (y compris le “nationalisme hyper-masculin”)¹⁷ ». Adoptées pour la première fois par la Suède en 2014, les PEF ont depuis gagné en popularité et ont été adoptées par des pays au sein et en dehors de l'UE comme une approche éthique des principes d'élaboration de la politique étrangère¹⁸. S'appuyant sur l'héritage libéral de l'engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, tant au niveau national qu'international¹⁹, les PEF représentent une approche transformative de la politique internationale, qui cherche à remettre en question le *statu quo* de l'élaboration de la politique étrangère en centrant une perspective féministe. Cela a obligé les États à repenser et à réévaluer les approches traditionnelles de la politique étrangère et ses implications dans la reproduction de l'inégalité, de la discrimination et de l'injustice intersectionnelles dans le monde.

Depuis sa matérialisation initiale en 2014 en tant qu'approche politique réalisable, les études sur les PEF se sont rapidement développées, conduisant au développement d'un corpus de recherche unique et dynamique. Distincte de la littérature sur les femmes, la paix et la sécurité, et plus largement sur les relations internationales (RI) féministes, la recherche sur les PEF a généralement cherché à aborder le sujet d'un point de vue normatif et d'un point de vue d'analyse politique. Par conséquent, deux courants distincts de recherche sur les PEF ont vu le jour. Le premier courant de recherche porte sur les considérations normatives qui sous-tendent les discussions et les

interprétations de la PEF. Cela a conduit à la production de recherches axées sur la définition du concept de PEF dans la pratique²⁰, ainsi que sur sa capacité et son potentiel de transformation²¹. D'autres études normatives ont cherché à retracer et à examiner les origines nationales des PEF de la Suède²² et du Canada²³ en attirant l'attention sur les conditions internes, les histoires et les héritages permettant leur production. Parallèlement, des interventions normatives plus larges dans le domaine ont remis en question la capacité de l'État libéral à s'engager dans une politique féministe²⁴, ainsi que la valeur de l'ajout d'une approche féministe à l'analyse de la politique étrangère²⁵.

Contrairement aux considérations normatives soulevées ci-dessus, le deuxième courant de recherche a eu tendance à analyser les PEF en tant que « politiques en pratique ». Dans le cadre de ce courant de recherche, l'attention des universitaires a été fortement attirée sur la notion de diplomatie et son intersection avec les PEF par le biais de plateformes en ligne²⁶ et en tant que forme de narration numérique²⁷. Parallèlement à cet intérêt pour la diplomatie, les chercheurs féministes se sont également intéressés à l'analyse des PEF et à leur relation avec les questions de sécurité et de conflit. Cela a conduit à la production d'études sur les PEF au carrefour du genre et de la sécurité²⁸, à des comparaisons entre les PEF et le discours sur la sécurité humaine²⁹ et à des explorations sur les limites des PEF sous occupation et blocus³⁰. Une autre sous-catégorie d'analyses s'est concentrée sur l'examen des perceptions des PEF. Il s'agit notamment d'études sur les pays aux politiques étrangères féministes en tant qu'entrepreneurs de normes³¹, d'analyses des PEF en tant que sites et sources de traduction des normes pro-genre³², ainsi que d'interprétations des PEF dans différents espaces politiques³³. De même, des travaux universitaires ont également examiné la réception des PEF dans une perspective postcoloniale³⁴, par exemple dans le contexte de l'injustice indigène³⁵.

L'émergence d'approches critiques des PEF a mis en lumière les limites et le potentiel de transformation des PEF en vue d'un changement significatif. Cela a conduit au développement d'une recherche sur l'absence de l'intersectionnalité³⁶, la substance douteuse des PEF³⁷ et les fondements néolibéraux troublants des approches féministes³⁸. Alors que les discussions académiques sur les PEF ont continué à se développer et que de plus en plus de pays à travers le monde ont choisi d'adopter une approche féministe, les universitaires féministes ont également cherché à explorer la potentialité et l'applicabilité des PEF dans toute une série de contextes géopolitiques différents³⁹ et de cadres multilatéraux⁴⁰.

Enfin, le travail de la société civile, des organisations de la base populaire et des groupes de réflexion, qui ont défendu une approche féministe de la politique étrangère dans divers lieux et contextes, est lié à ces recherches universitaires sur les PEF. Cela a donné lieu à la production d'un

certain nombre de notes politiques et de rapports d'organisations telles que l'Agence Internationale pour le développement des femmes (IWDA), le Centre for Feminist Foreign Policy, le Centre international de recherche sur les femmes (International Center for Research on Women, ICRW), la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (Women's International League for Peace and Freedom, WILPF), l'Initiative Kubernein, la Fondation Kvinna till Kvinna, l'Institut africain de recherche sur les politiques (APRI), Women in International Security (WIIS), Partos et Internaciona Feminista.

En résumé, il existe un large éventail de recherches sur les PEF, en tant que politique, en tant que pratique et en tant qu'ambitions et idéaux féministes et éthiques. L'UE, selon nous, pourrait bénéficier de cette production de connaissances, et nous pensons que ce livre apportera une certaine clarté aux notions de contrat de genre pour l'UE, notamment dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité. Dans ce qui suit, nous présentons brièvement les PEF adoptées par les États membres de l'UE, en commençant par une discussion un peu plus longue sur la Suède, le premier pays à avoir adopté et abandonné une PEF.

Les PEF au sein de l'UE

Suède

Sous la direction de l'ancienne ministre des Affaires étrangères Margot Wallström, la Suède a été le premier pays au monde à ouvrir la voie aux PEF. Bien que la PEF suédoise ait été abandonnée depuis, elle continue d'inspirer le développement des PEF dans le monde entier. Ainsi, la PEF de la Suède a été un exercice réussi de marketing national, trouvant un écho dans toute une série de pays et poussant à une transformation des politiques étrangères autour de grands principes féministes. Conçue comme une « méthode de travail » qui devait être appliquée dans l'ensemble du ministère, la PEF de la Suède se composait globalement des « 3R – rights, representation and resources » (en français : « droits, représentation et ressources »), et était ancré dans un « quatrième R – reality » (en français : « réalité⁴¹ »). Politique de grande envergure, la PEF de la Suède couvre plusieurs domaines politiques clés, notamment la politique étrangère et de sécurité, la paix et la sécurité, les droits humains, la démocratie et l'État de droit, le désarmement et la non-prolifération, la coopération et le développement internationaux, ainsi que la politique commerciale et de promotion. Outre les applications pratiques au niveau des ministères et des pays, la PEF suédoise s'est également concentrée sur le changement de normes par le biais de stratégies de communication et de coopération culturelle⁴².

Bien qu'elle ait réussi à exporter des normes pro-genre et des valeurs féministes dans d'autres

contextes nationaux et organisationnels, la PEF de la Suède a pris fin en 2022. En octobre de la même année, le ministre conservateur des Affaires étrangères Tobias Billström a indiqué que, bien que « l'égalité entre les hommes et les femmes soit une valeur fondamentale pour la Suède et le gouvernement⁴³ », il ne mènerait pas de PEF car, selon lui, « ce label n'a pas rempli son rôle et a caché le fait que la politique étrangère suédoise doit être basée sur les valeurs et les intérêts suédois⁴⁴ ». Bien que la PEF suédoise ait inspiré de nombreuses personnes et ait abouti à certains résultats clés, par exemple le lancement de plusieurs initiatives de consolidation de la paix⁴⁵, elle n'a pas constitué un programme de transformation radicale conduisant à un véritable changement dans la politique étrangère suédoise. Cela contribue à expliquer la mise à l'écart de la PEF dans les débats politiques suédois sur l'invasion russe à grande échelle de l'Ukraine, ainsi que sur la demande d'adhésion de la Suède à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) qui s'en est suivie.

Des leçons peuvent être tirées du cas suédois ; en particulier, il nous apprend que les PEF doivent être plus qu'un marketing national creux⁴⁶. Au contraire, comme nous l'avons noté plus haut, ils doivent aspirer à un changement transformateur et à une autoréflexion. La Suède peut donc enseigner aux autres États de l'UE et à l'Union dans son ensemble qu'une PEF de l'UE exige de remettre en question l'ordre économique mondial actuel et la manière dont il désavantage les femmes et autres groupes marginalisés dans les pays du Sud. Cela nécessite également des examens critiques du militarisme à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, notamment dans le contexte de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine. Le précédent gouvernement social-démocrate a négligé la PEF lorsqu'il a été confronté à la guerre dans son voisinage, ce qui a rapidement conduit au démantèlement de son programme féministe externe. En outre, la PEF suédoise n'était pas ancrée dans le tissu plus large de la société suédoise, malgré la forte tradition féministe du pays⁴⁷. Pendant ce temps, le parti Les Démocrates suédois, un mouvement d'extrême droite qui soutient l'actuelle coalition gouvernementale mais ne fait pas partie du gouvernement, s'est assuré une forte emprise sur la politique suédoise, ce qui lui permet d'influencer le discours et les pratiques de la Suède en matière d'immigration et d'assurer une audience à son programme antiféministe. Il est conseillé à l'UE et aux autres États membres de fonder leurs PEF sur une ambition féministe transformatrice, l'autoréflexion et l'ancrage dans le grand public, plutôt que sur la seule image de marque de la nation⁴⁸.

France

La France a annoncé pour la première fois son approche féministe de la diplomatie en 2018, qui s'est ensuite transformée en PEF en 2019. L'approche de la France est centrée sur la réduction des inégalités, le développement durable, la paix et la sécurité, la défense et la promotion des droits

fondamentaux et les questions climatiques et économiques⁴⁹. La PEF de la France s'appuie sur sa stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)⁵⁰, qui définit les priorités, les principes et les objectifs clés du pays. Une stratégie clé déployée par le gouvernement français concerne les efforts du pays pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et les droits des femmes par le biais d'événements internationaux à grande échelle, tels que le Forum sur l'égalité des générations (2021), qui a été décrit comme « le rassemblement mondial féministe le plus important depuis la Conférence de Pékin en 1995⁵¹ ».

Luxembourg

En 2019, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a annoncé l'intention de la coalition gouvernementale de mettre en œuvre une PEF. La PEF du Luxembourg se concentre sur « la promotion des droits des femmes en tant que partie intégrante des droits de l'Homme, le renforcement de la représentation et de la participation des femmes, en tant que sexe sous-représenté, à tous les niveaux de la société, ainsi que la promotion d'une politique active d'égalité femmes-hommes dans les structures mêmes de la diplomatie luxembourgeoise⁵² ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'approche « 3D » du pays, qui comprend la diplomatie, le développement et la défense⁵³.

Espagne

Adoptée en 2021, la PEF de l'Espagne s'articule comme une politique pratique « mise en œuvre à travers notre engagement en faveur du multilatéralisme, nos actions au sein de l'UE, nos relations bilatérales ainsi que notre politique de coopération en matière de développement, sans oublier l'égalité au sein de notre propre service des affaires étrangères⁵⁴ ». La PEF de l'Espagne repose sur cinq principes : une approche transformatrice, un leadership engagé, l'actionnariat, la participation inclusive et le renforcement des alliances nationales et internationales, ainsi que la diversité et l'intersectionnalité. La politique de l'Espagne se caractérise par une volonté de « changement structurel et de réforme⁵⁵ », ce qui est particulièrement évident en ce qui concerne l'intégration par le pays d'une perspective sur le genre transformatrice dans son service extérieur⁵⁶.

Allemagne

En 2021, le gouvernement de coalition allemand a annoncé son intention d'adopter une PEF. Cette annonce a été suivie en 2023 par la publication des lignes directrices de la PEF, ainsi que par l'adoption d'une politique de développement féministe connexe, mais distincte. À l'instar de la Suède, la PEF allemande repose également sur l'approche des trois R – « rights, representation and

ressources » (droits, représentation, et ressources) – en tant que cadre d’action. En outre, soulignant le pragmatisme de l’approche, la PEF allemande encourage la culture d’un « réflexe féministe » qui vise à intégrer une perspective féministe dans la politique nationale, européenne et internationale du pays afin de provoquer un « changement culturel⁵⁷ ».

Pays-Bas

Depuis 2022, les Pays-Bas travaillent à l’élaboration d’une PEF. Ancrée dans le principe d’égalité, l’approche néerlandaise d’une PEF cherche à protéger les « droits humains des femmes et des personnes LGBTQI+ » en « promouvant leur participation significative aux processus de prise de décision⁵⁸ ». Se référant au premier modèle suédois, les Pays-Bas ont également mobilisé une approche des quatre R (droits, représentation, ressources et réalité – *rights, representation, resources and reality*), tout en lui donnant une « interprétation spécifiquement néerlandaise en accordant une attention supplémentaire aux personnes LGBTQI+ et en impliquant activement les hommes et les garçons dans les efforts visant à changer les normes négatives en matière de genre⁵⁹ ».

Slovénie

En mars 2023, la ministre des Affaires étrangères et européennes Tanja Fajon a annoncé que la Slovénie lancerait sa stratégie pour une PEF en juin 2023. Soulignant les défis de l’égalité femmes-hommes en Slovénie, l’introduction par le pays de sa PEF est destinée à « renforcer davantage ses relations bilatérales et multilatérales pour promouvoir le respect des droits des femmes et des filles et leur autonomisation économique, politique et sociale, y compris par le biais du développement et de l’aide humanitaire⁶⁰ ».

Comme indiqué ci-dessus, le mouvement généralisé en faveur de l’adoption d’une PEF a laissé sa marque dans la région européenne. Ce modèle de croissance se reflète également en dehors de l’UE, où toute une série de pays à travers le monde ont également adopté et/ou se sont engagés à adopter une PEF. Il s’agit de pays tels que le Canada (2017), le Mexique (2020), le Chili (2022), la Colombie (2022), le Liberia (2022), l’Écosse (2022), la Libye (2022) et la Mongolie (2023). La position communément adoptée par les pays de l’UE ayant une PEF, brièvement décrits ci-dessus, est que l’engagement en faveur d’une approche féministe est largement compatible avec l’augmentation des dépenses militaires, le commerce des armes et les politiques migratoires restrictives. Ils ont également tendance à assimiler le genre aux femmes et aux filles et, en tant que tels, à utiliser des binarités de genre plutôt qu’une sensibilité intersectionnelle et une vision postcoloniale, avec quelques variations. Il convient de noter ici que l’Allemagne a exprimé son soutien à une approche

intersectionnelle de sa PEF. Toutefois, ce pays est récemment passé d'une approche prudente de l'armement et du militarisme, compte tenu de son histoire unique, à un engagement total en faveur de l'augmentation des ressources financières consacrées à ses forces armées. Contrairement à ce que nous recommandons dans ce chapitre, il existe également une tendance à considérer les PEF comme un instrument utilisé au-delà des frontières, plutôt que comme un instrument qui devrait concerner à la fois les sites endogènes et exogènes de la politique et des politiques, la violence et les préjudices liés au genre étant loin d'être éradiqués à l'intérieur des frontières de l'Union. Les PEF devraient s'inscrire dans le cadre d'efforts profondément politiques plutôt que dans celui du marketing national.

L'UE est-elle un acteur mondial normatif ?

Après avoir décrit le contenu général des PEF existantes, ainsi que la PEF passée de la Suède, nous tournons maintenant vers l'UE, en explorant ses références normatives et son rôle en tant qu'acteur de l'égalité femmes-hommes dans la politique mondiale. Nous examinons ensuite ce à quoi pourrait ressembler un contrat féministe à l'échelle de l'UE exprimé dans une PEF commune, et les défis auxquels il pourrait être confronté.

En 1993, l'UE a adopté une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) pour remplacer le cadre de la coopération politique européenne adopté en 1970, ce dernier ayant permis aux membres de l'UE (alors Communauté européenne) de collaborer diplomatiquement et de s'exprimer d'une seule voix. La mise en place de la PESC de l'Union visait à renforcer l'influence et la cohésion de l'Union en tant qu'acteur international. En 1999, l'UE a adopté une politique européenne de sécurité et de défense et a depuis lors déployé plusieurs missions de maintien de la paix, notamment en Afrique. En 2003, l'UE a adopté une stratégie de sécurité typiquement européenne, définissant ses objectifs et ambitions en matière de sécurité et de stratégie⁶¹. En outre, l'UE a créé le Service européen pour l'action extérieure en 2010, facilitant ainsi sa communication et sa coopération diplomatiques⁶², le service diplomatique étant chargé de mettre en œuvre la PESC de l'Union, de promouvoir la paix, la prospérité, la sécurité et les intérêts européens. L'égalité femmes-hommes figure désormais également parmi ses objectifs⁶³.

Ainsi, l'UE est un acteur mondial central qui dispose d'une série de politiques et d'outils diplomatiques dans des domaines aussi variés que la sécurité, la défense, la diplomatie, le commerce et l'aide, pour n'en citer que quelques-uns. À vrai dire, ces politiques reposent sur la volonté de l'Union d'exercer un impact sur la politique mondiale et, à ce titre, d'assurer la sauvegarde des intérêts communs des États membres. Cette quête géopolitique n'est toutefois pas exempte de préoccupations éthiques et d'un souhait d'orienter la politique mondiale dans une

direction conforme au droit international et aux normes mondiales. Dans ce qui suit, nous explorons les débats scientifiques qui se concentrent sur les logiques normatives de l'UE en tant qu'acteur mondial, en particulier son rôle en tant qu'acteur de genre au-delà des frontières.

Toni Erskine⁶⁴ a montré, grâce à une enquête éthique approfondie, qu'il est possible d'attribuer une influence morale aux institutions, y compris aux organisations internationales, et notamment à l'UE. Un agent moral est une entité qui possède une identité propre marquée dans le temps, ce qui lui permet de délibérer sur des dilemmes moraux et de prendre des décisions en conséquence⁶⁵. L'UE possède nombre de ces qualités et pourrait être considérée comme un candidat à la fonction d'agent moral. En effet, l'UE a fait l'objet de nombreuses enquêtes normatives. Depuis 2002, les travaux de Ian Manners⁶⁶ sur le pouvoir normatif en Europe sont au premier plan de ces recherches. En projetant son pouvoir normatif, l'UE cherche à modifier notre perception de ce qu'est une conduite normale en politique internationale⁶⁷. La notion de pouvoir normatif de Ian Manners a trouvé un écho auprès d'un certain nombre de chercheurs, Michelle Pace⁶⁸, par exemple, l'appliquant à l'étude des relations de l'UE avec le Moyen-Orient, en particulier la relation délicate entre Israël et l'autorité palestinienne, montrant que la politique de l'UE est souvent loin d'être éthique. Plus récemment, Ian Manners⁶⁹ a cherché à affiner son étude du pouvoir normatif de l'UE, notamment en la situant dans le contexte plus large de ce qu'il définit comme une politique planétaire, mais aussi en appelant à un plus grand engagement dans les critiques postcoloniales du projet de l'UE. S'appuyant sur Catarina Kinnvall et d'autres critiques postcoloniales de l'UE, il admet que l'UE est entachée par le colonialisme, dont les héritages ont encore un impact sur sa capacité à exercer son pouvoir normatif. Dans le même ordre d'idées, il revoit sa compréhension du pouvoir en employant la notion d'autonomisation, en s'inspirant des conceptions féministes libérales du concept, sans toutefois remettre en cause les fondements néolibéraux de l'autonomisation en tant que stratégie de développement.

Les relations extérieures de l'UE, bien qu'informées discursivement par des aspirations normatives, se situent donc dans le cadre de l'eurocentrisme et de l'impérialisme, qui sont des aspects du projet européen peut-être moins reconnus dans les pratiques diplomatiques quotidiennes de l'Union⁷⁰. En outre, comme le note Catarina Kinnvall⁷¹, l'eurocentrisme et la logique coloniale sont souvent associés à des « valeurs antiféministes » explicites dans certains États membres, avec des présupposés racistes sur les femmes musulmanes vivant dans l'UE.

Bien que le raisonnement de Ian Manners fournisse une plateforme de réflexion sur le type d'acteur que l'UE devrait être, ce qui était l'une de ses ambitions initiales, il n'est pas éclairé par une analyse significative du rôle de l'Union en tant qu'acteur mondial en matière de genre. La déconstruction du contenu de la première stratégie de sécurité de l'UE (ESS⁷²) par Maria Stern en 2011 est révélatrice à

cet égard. Elle a démontré que la stratégie était formulée à l'aide de « signes "délicats", genrés et racialisés⁷³ » et qu'elle faisait écho au « passé colonial de l'Europe, l'ESS représente ses « Autres » comme étant à la fois féminisés et subordonnés⁷⁴ ». Selon elle, « le projet européen de sécurité-développement tel qu'il est écrit dans l'ESS est à la fois civilisateur (normatif) et violemment excluant – en contradiction avec de nombreuses représentations contemporaines de l'Europe en tant que puissance normative et havre de tolérance⁷⁵ ». De même, Annica Kronsell⁷⁶ a identifié des pratiques et des discours clairement masculins dans la représentation visuelle de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE, notant que les femmes sont « exclues » de ces représentations, tandis que le mythe genré du protecteur (les soldats masculins) contre le protégé (les femmes vulnérables) reste intact. D'autres chercheurs féministes ont directement cherché à ajouter une dimension féministe à la théorisation du pouvoir normatif de Ian Manner, les récentes interventions de David et al.⁷⁷ méritant d'être soulignées ici. Dans une optique féministe, elles suggèrent que le « potentiel d'une approche du pouvoir normatif dans la réalisation d'une politique planétaire⁷⁸ » qui remet en question l'anthropocentrisme « ne peut être réalisé que si les acteurs politiques et sociétaux adoptent [...] des éthiques d'attention. La question est de savoir si l'UE peut un jour être un acteur d'empathie, d'émancipation et d'équité⁷⁹ » international pleinement féministe guide un autre article de Guerrina et al.⁸⁰. Ils proposent que plusieurs « cadres féministes » prévalent dans les relations extérieures de l'Union, notamment les cadres libéral, intersectionnel et postcolonial, tout en soutenant que l'UE continue d'être située dans des tropes et des idées masculinistes, ainsi que dans des logiques racistes et coloniales⁸¹.

Un contrat féministe exprimé dans une PEF commune : la voie à suivre pour l'UE ?

La question sous-jacente à cette section est de savoir à quoi ressemblerait un contrat européen spécifiquement féministe et dans quelle mesure il pourrait inspirer une PEF européenne commune. La première chose à noter est que la théorie traditionnelle du contrat social est notoirement aveugle au genre, les philosophes politiques tels que Kant (et plus tard Rawls) omettant les femmes dans leur raisonnement éthique⁸². En revanche, notre concept de contrat de genre est résolument féministe et favorise une approche féministe transformatrice de l'élaboration des politiques étrangères supranationales. Dans ce qui suit, nous exposons les grandes lignes de notre raisonnement.

Sur quels principes un tel contrat féministe et, par extension, une PEF européenne, reposerait-il ? Nous nous inspirons ici des idées avancées par Annika Bergman Rosamond et al.⁸³ pour envisager ce que devrait être une PEF écossaise, en particulier sa proposition selon laquelle elle devrait être authentique, responsable et ambitieuse. Bien que l'Écosse soit un infra-État, limité

constitutionnellement par les lois du Royaume-Uni, nous soutenons que les principes susmentionnés pourraient inspirer un contrat de politique extérieure féministe à l'échelle de l'UE. Une telle approche s'appuierait également sur l'intersectionnalité, la décolonialisation ainsi que sur des conceptions du *care* qui ne sont pas fondées sur le paternalisme et la protection masculiniste, mais plutôt sur des notions d'autodétermination, d'« autosoin » et de dialogue avec les personnes mêmes dont l'UE cherche à émanciper et à soutenir la vie⁸⁴. Ainsi, une transformation féministe des relations extérieures de l'UE doit être ambitieuse et reposer sur un engagement normatif fort en faveur de changement structurel, ainsi que sur une volonté réelle de perturber l'ordre mondial actuel en matière de genre. De plus, cette ambition ne devrait pas se limiter à la politique étrangère, à la pratique diplomatique et à la sécurité et la défense européennes, mais devrait inclure d'autres domaines, tels que le climat, les politiques commerciales et de développement, avec les alliances politiques au sein du PE plaidant en faveur d'une approche aussi large des PEF⁸⁵. Ainsi, une PEF européenne ne devrait pas fonctionner comme un exercice de marketing européen égoïste et néocolonial, ni comme un moyen de marquer des points, mais devrait s'étendre à tous les domaines des relations extérieures de l'UE et viser à changer structurellement les injustices genrées et coloniales qui prévalent à l'échelle mondiale.

Un contrat féministe, sur lequel l'UE pourrait baser sa PEF, doit également être résolument authentique et, en tant que tel, basé sur une éthique transformatrice plutôt que sur seule une image de marque. Cette authenticité exige également un examen de conscience permanent de la part de l'UE, ainsi que la reconnaissance du fait que les injustices et les préjudices liés au genre ne se limitent pas au pays du Sud, mais existent également au sein de l'UE. Cette prise de conscience, qui s'inspire à nouveau d'Annika Bergman et al.⁸⁶, devrait inspirer les politiques nationales et mondiales de l'UE.

Une PEF européenne reposerait également sur la responsabilité, en vertu de laquelle les préjudices historiques du colonialisme européen seraient reconnus par tous les États membres. Ces préjudices sont « causés par le colonialisme et l'impérialisme, à savoir les hiérarchies raciales, les inégalités extrêmes de pouvoir et de richesse, et les crises du climat et de la biodiversité⁸⁷ ». Ainsi, une politique étrangère et de sécurité européenne véritablement féministe serait ancrée dans une volonté de critiquer et de décoloniser la position privilégiée de l'Europe dans la politique mondiale, historiquement et actuellement, et, ce faisant, de chercher activement à restructurer les hiérarchies de pouvoir sexuées actuelles qui sont toujours en place en Europe et dans le monde. Cela implique de repenser les conditions imposées par l'Union à ses partenaires commerciaux et aux bénéficiaires de l'aide étrangère, ainsi que de reconnaître la logique néolibérale qui sous-tend ces politiques et l'économie mondiale en général.

La responsabilité fait également référence à la nécessité d'un dialogue ouvert et inclusif avec la société civile dans les États membres, mais aussi au-delà de l'UE, afin de garantir que les voix féministes des pays du Sud soient entendues et écoutées. Cette approche repose sur un engagement ouvert et inclusif avec un large éventail d'acteurs et de groupes de la société civile, au-delà d'un ensemble d'organisations de premier plan et la prédominance de la « bulle bruxelloise ». En outre, étant donné les relations et les programmes de l'Union avec les pays du Sud par le biais de ses relations extérieures, il est vital que l'UE s'engage de manière significative et inclusive avec la société civile de ces régions et pays en tant que partenaires égaux et appréciés. Cela implique d'engager un dialogue sur une série de questions clés, notamment sur la manière dont l'égalité femmes-hommes devrait être conçue et sur le type de féminisme qui devrait inspirer une PEF pour l'UE. La Suède est un cas instructif à cet égard, car ces questions n'ont pas vraiment été posées à la société civile avant que le pays n'adopte sa PEF, son approche plus dialoguée ayant probablement contribué à ancrer davantage la PEF suédoise dans le tissu social et politique de la société nationale. L'UE pourrait alors s'appuyer sur les connaissances produites par un nombre croissant de groupes de réflexion et d'ONG qui s'engagent activement sur les questions relatives aux PEF, notamment Concord Sweden, le Centre for Feminist Foreign Policy, la Foundation for European Progressive Studies, Heinrich Böll Stiftung, l'International Center for Research on Women et la Carnegie Endowment for International Peace. Leur perspicacité et leur engagement critique seraient en outre cohérents avec les positions avancées par les groupes des Verts européens et S&D au Parlement européen.

Une approche européenne à la politique étrangère féministe doit également reposer sur l'intersectionnalité, qui s'abstient de considérer le genre comme la seule relation de pouvoir et, par conséquent, de négliger la prévalence d'autres inégalités dans le système mondial. Ainsi, une PEF européenne se doit de rester attentive à une variété de relations de pouvoir intersectionnelles, y compris la race, la classe, la colonialité, l'âge, les capacités et la situation géographique⁸⁸. En effet, « l'intersectionnalité [...] repose sur l'idée que les expériences vécues par les gens sont façonnées par des structures d'inégalités imbriquées et sur la reconnaissance du fait que de nombreux groupes d'hommes souffrent également d'oppression et d'exploitation⁸⁹ ». Si la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes indique clairement que l'intersectionnalité devrait sous-tendre les politiques internes et externes de l'Union, cet engagement normatif doit être assorti d'une action réelle, garantissant que les politiques effectives sont à la hauteur de cette promesse⁹⁰. Par conséquent, l'intersectionnalité ne devrait pas être un objectif vide de sens, mais une méthode et un but éclairant l'élaboration des politiques étrangères, de sécurité, de défense, de commerce, de développement et de lutte contre le changement climatique. Une telle approche permettrait à l'UE de procéder à une analyse de genre des problèmes mondiaux urgents sans recourir à des binarités de genre strictes qui attribuent certains attributs aux femmes, souvent en

tant que victimes, et exigent des hommes qu'ils soient leurs protecteurs. Ceci requiert à son tour à l'UE d'envisager les soins comme une pratique relationnelle sensible à l'« autosoin » et à l'autodétermination, plutôt que de prédéterminer les besoins de communautés particulières au-delà des frontières régionales de l'UE en matière de soins, sans les consulter⁹¹.

Bien que ces idées, si elles étaient mises en œuvre, pourraient provoquer quelques frictions entre les États membres de l'UE – compte tenu de leurs positions différentes sur le genre et le féminisme –, elles se prêtent bien aux appels féministes en faveur d'une réforme structurelle plutôt que d'une image de marque superficielle. En outre, elles permettraient à l'UE de parler d'une seule voix sur toute une série de questions relatives à l'injustice et à l'inégalité entre les femmes et les hommes, notamment dans ses relations multilatérales sur la scène mondiale et au sein des Nations unies. Un tel contrat constituerait également une plateforme pour la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité⁹² » (WPS), un objectif politique largement soutenu par l'UE. Il pourrait également permettre à l'UE, en tant que collectif, d'atténuer les effets négatifs du « contrecoup féministe⁹³ » auquel le monde est confronté et d'articuler plus visiblement des réponses collectives aux empiètements sur les droits humains et reproductifs des femmes.

En outre, cela indiquerait que l'UE est prête à faire face à son passé colonial, notamment en mettant en œuvre une version de la politique étrangère féministe qui n'impose pas de conceptions de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation aux pays partenaires, mais qui cherche à atténuer ces conceptions par le biais d'un dialogue ouvert. Toutefois, cela n'est possible que si les membres de l'UE s'engagent dans une auto-réflexion et considèrent sérieusement l'impact négatif de leurs politiques commerciales et d'aide sur les pays du Sud, ainsi que leurs politiques migratoires restrictives, pour n'en citer que quelques-unes. Le contrat que nous proposons se prête également à une analyse de genre des conflits en cours en Ukraine et ailleurs, nombre de ces conflits étant les symptômes du colonialisme et de l'empire, dont les racines ont d'abord émergé dans l'espace européen. Il est intéressant de se demander si le militarisme, dans ses différentes expressions, est conciliable avec les politiques féministes, avec un certain nombre d'États membres de l'UE semblant être d'avis que c'est en effet possible. Par exemple, l'Espagne, la France et l'Allemagne ont toutes annoncé une augmentation des dépenses de défense face à la guerre en Ukraine, tout en menant simultanément des PEF. Afin de développer les points soulevés, nous allons maintenant nous pencher sur les principaux défis qui affectent l'adoption d'une PEF pour l'UE.

Les défis d'un plan de financement collectif de l'UE

La résistance à l'égalité femmes-hommes et la mobilisation des États membres : la résistance

aux politiques féministes reste un obstacle majeur à l'adoption d'une PEF européenne. Comme le notent Mieke Verloo et David Paternotte, « l'opposition aux politiques féministes et sexuelles – même s'il s'agit d'un élément de base de la politique à de nombreuses époques et dans de nombreux endroits – est devenue plus visible en Europe, et peut maintenant être trouvée au niveau national, régional et international, et implique différents types d'acteurs et de mécanismes⁹⁴ ». Bien que ce sentiment anti-genre/anti-féministe ait souvent été qualifié de « backlash » (ou « contrecoup ») en termes réactionnaires, nous nous alignons avec Paternotte en mettant en garde contre l'utilisation de récits de « backlash » comme moyen de décrire les politiques contemporaines d'égalité des genres. Présenter la résistance à l'égalité femmes-hommes et au féminisme comme une réaction à leur importance croissante dans les politiques mondiales et régionales a tendance à « conduire à des catégorisations hâtives et binaires, ne nous permettant pas de voir la diversité et les tensions dans un ensemble complexe de forces et d'acteurs⁹⁵ ». Ce qui ressort d'une telle compréhension déterministe de la question est une dichotomie « nous contre eux », qui ne reconnaît pas les nombreuses façons dont les tensions et les divisions émergent parmi les camps pro- et anti-genre. L'homogénéisation de la politique antisexiste en tant que « backlash » est liée à l'incapacité de reconnaître les nombreuses façons dont certaines idées sur les femmes et les droits des femmes sont devenues politiquement puissantes et utiles pour promouvoir certains idéaux relatifs à la race, à la migration et à la religion. Comme le démontrent les études sur le féminisme⁹⁶, la lutte pour les droits des femmes peut fonctionner comme un discours extrêmement puissant à travers lequel les mouvements, les gouvernements et les politiques peuvent être (ré)inventés⁹⁷.

La difficulté associée à l'adoption d'une PEF au niveau de l'UE provient d'un électorat idéologiquement diversifié et, par extension, d'un Parlement européen idéologiquement diversifié, la seule institution de l'UE élue au suffrage universel direct. Comme l'ont constaté Mieke Verloo et David Paternotte, la résistance aux politiques féministes est « caractérisée par un double phénomène : une polarisation croissante de la politique et une politisation accrue du genre et de la sexualité, conduisant à de nouvelles formes d'opposition et à des alliances changeantes entre les acteurs de l'opposition⁹⁸ ». Ainsi, un obstacle important à la prolifération d'un agenda féministe pour l'UE concerne la réduction de ce fossé idéologique afin d'établir une réponse collective en faveur d'une PEF, ainsi que la mise en œuvre d'une vision partagée et unie pour un agenda féministe.

Malgré cet environnement politique disparate, « l'UE a commencé à internaliser les principes féministes, à la fois dans ses documents de politique étrangère et dans ses actions⁹⁹ ». Ce constat est étayé par le travail des acteurs progressistes qui ont fait progresser une plateforme féministe dans la politique extérieure de l'UE, ce qui a conduit à l'élaboration d'initiatives concrètes soucieuses de l'égalité femmes-hommes qui ont projeté l'UE en tant qu'« acteur de premier plan en

matière d'égalité des sexes et acteur féministe¹⁰⁰ ». Un tel discours pro-genre a également été employé par plusieurs dirigeants européens, passés et présents, par exemple l'ancienne chef adjointe sociale-démocrate de la Commission européenne et ministre suédoise des Affaires étrangères Margot Wallström, la dirigeante européenne la plus associée aux principes d'une PEF, a plaidé à plusieurs reprises pour l'importance des États et des organisations d'adhérer aux principes féministes dans la politique mondiale¹⁰¹. De même, Ann Linde, une femme politique suédoise sociale-démocrate qui a été ministre du Commerce, ministre des Affaires européennes et ministre des Affaires étrangères, est convaincue que la voie à suivre est l'adoption par davantage d'États d'une plateforme féministe pour lutter contre la guerre, les conflits et l'injustice à l'échelle mondiale. D'autres défenseuses notables des PEF sont l'eurodéputée verte allemande Hannah Neumann et la ministre allemande des Affaires étrangères Annalena Baerbock, également politicienne verte, toutes deux ferventes défenseuses des transformations féministes de la politique mondiale¹⁰².

Bien qu'une PEF pour l'UE ne doive pas être conduite par le seul leadership féminin, ces femmes pionnières de la politique européenne sociale-démocrate et verte ont, par leurs efforts diplomatiques, joué un rôle vital dans la diffusion des valeurs féministes à travers le continent européen et, ce faisant, ont contesté les sentiments anti-genre de l'extrême droite à travers le continent et au-delà¹⁰³. Comme nous le verrons plus en détail ci-dessous, bien que ces démonstrations de genre et de leadership féministe détournent l'attention des sentiments anti-genre internes manifestés par certains États membres, le « manque d'alignement entre les engagements en matière de relations extérieures et les relations intérieures¹⁰⁴ » trouble la substance des revendications de l'UE en tant qu'acteur féministe¹⁰⁵.

L'image de marque féministe et la création de politiques creuses : une préoccupation persistante à l'encontre de la popularisation du féminisme en tant que plateforme pour l'élaboration de politiques étrangères concerne la production de PEF vides et/ou creuses. Cette préoccupation est ancrée dans une prise de conscience de la valeur croissante et des avantages stratégiques associés à l'adoption d'un label féministe en tant que site et source de pouvoir productif¹⁰⁶. Comme le note Thomson, en « intégrant les idées féministes libérales dans l'identité nationale et l'autopromotion », les États sont en mesure d'utiliser « ces idées comme un moyen de les distinguer des autres nations, en particulier pour suggérer qu'ils sont plus progressistes¹⁰⁷ ». Cela a pour effet de reproduire et de réaffirmer la domination de l'« État viril¹⁰⁸ » libéral en tant que figure de protection et norme de moralité et de civilisation¹⁰⁹. Ainsi, en reproduisant les structures, pratiques et systèmes traditionnels, les PEF risquent non seulement de ne pas s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité, à savoir la perpétuation de systèmes violents et de structures d'inégalité¹¹⁰, mais aussi de perpétuer des formes intersectionnelles de violence sous le couvert

d'une politique féministe. Ceci est particulièrement pertinent en ce qui concerne les « héritages du colonialisme et la persistance de la colonialité dans la mise en œuvre des politiques étrangères dites féministes¹¹¹ », qui ne sont pas abordés et souvent omis.

Un certain nombre de tensions dichotomiques sont liées à la production de PEF creuses. La plus flagrante de ces tensions concerne « l'ambition d'une éthique féministe, de « comprendre, critiquer et corriger », et celle d'une politique étrangère traditionnellement façonnée par la poursuite de « l'intérêt national »¹¹² ». Cela se manifeste souvent par un clivage et/ou une incohérence entre la forme/la rhétorique et le fond/l'action. Malgré une transformation prometteuse sur le papier, les approches actuelles des PEF restent liées à des pratiques internationales violentes et ignorent les appels nationaux à la justice intersectionnelle à l'intérieur des frontières. Comme l'ont souligné des universitaires féministes, la promotion d'une marque nationale progressiste en Suède et au Canada a placé l'égalité femmes-hommes et les droits humains au premier plan de leurs politiques étrangères respectives, ce qui a abouti à la production de marques « féministes » identifiables¹¹³. Cependant, ces récits dominants d'élaboration de politiques étrangères éthiques et d'humanitarisme international¹¹⁴ omettent des pratiques troublantes, qui révèlent la vacuité de l'adoption des PEF. Un exemple clair et souvent cité de cette tension concerne la vente d'armes et de véhicules blindés légers (VBL) par la Suède et le Canada à des pays ayant des antécédents de violations des droits humains et des droits des femmes¹¹⁵. En outre, comme indiqué dans le contexte du Mexique, la promotion extérieure de la PEF par le pays dans « certains forums multilatéraux » et son incapacité persistante à résoudre la « crise liée au genre à l'intérieur du pays¹¹⁶ » mettent en évidence l'incohérence et la superficialité troublantes qui sabotent un programme féministe significatif.

Le militarisme : comme nous y avons fait allusion plus haut, l'adoption des PEF par les États membres de l'UE s'est faite dans un contexte de montée du militarisme en Europe et au-delà. Les effets de cette (re)militarisation ont remis en question les engagements normatifs et la stabilité des PEF, exposant leur vulnérabilité aux crises. Par exemple, avant d'abandonner sa PEF, la Suède avait annoncé qu'elle augmenterait ses dépenses militaires pour répondre à la guerre en Ukraine¹¹⁷. Cette annonce a été interprétée comme une indication de la volonté de la Suède d'adhérer à l'OTAN et comme une démonstration du statut du pays en tant qu'acteur responsable de la sécurité européenne¹¹⁸. La mise en sourdine de la PEF du pays par l'actuelle coalition de droite à la suite de cette annonce contribue en fin de compte à l'abandon de la PEF du pays. Cependant, la Suède n'est pas la seule à réagir de manière militarisée, d'autres États ayant une PEF (par exemple, l'Allemagne, la France et l'Espagne) ayant adopté une approche similaire.

La relation entre le féminisme et le militarisme reste une question très controversée et une source

de débat au sein des cercles et des communautés féministes. Compte tenu du cadre éthique des PEF et du récent (re)virage vers une approche militarisée, les féministes se sont demandé si l'adoption d'une plateforme féministe par un État, un acteur infra-étatique ou une organisation internationale pouvait être conciliée avec des pratiques de militarisme et d'armement¹¹⁹. Traditionnellement, le féminisme a été associé à la dé-/l'antimilitarisation, aux mouvements anti-guerre et à la construction de la paix¹²⁰. Ce sentiment continue de sonner juste et clair, la promotion d'une approche pro-paix restant un aspect important d'un programme féministe. Toutefois, malgré cet engagement en faveur de la paix, la propension à accepter aveuglément une approche féministe libérale entièrement pacifiste des conflits, des guerres et des crises a fait l'objet de critiques. Comme l'ont fait valoir des féministes, « le rejet général par les féministes libérales de la violence des femmes, quel qu'en soit l'objectif, ne parvient pas à faire la distinction qualitative entre le militarisme étatique, colonialiste, impérialiste et interventionniste et l'autodéfense nécessaire et légitime¹²¹ ».

La guerre en cours en Ukraine a mis en lumière les réalités troublantes et violentes d'une réponse simpliste et pacifiste aux formes actives d'agression (coloniale). Ce qui a émergé, c'est une prise de conscience du fait que les réponses féministes libérales traditionnelles aux conflits ne représentent pas fidèlement les besoins et les demandes en matière de soins des communautés et des individus intersectionnels qui sont les plus touchés par la crise. Cette perspective critique est reflétée dans les approches de nombreux féministes ukrainiens, qui affirment que « se détourner de la question de l'armement de personnes qui n'ont pas d'autre choix que de se défendre n'a rien à voir avec les valeurs féministes¹²² ».

L'attention est ici attirée sur la nature et le contexte géopolitique du conflit, ainsi que sur les déséquilibres de pouvoir et l'histoire coloniale qui en découlent. Comme l'a souligné Cynthia Enloe, « mener une guerre d'autodéfense n'est pas la même chose que soutenir une guerre d'agression, une perpétuation autocratique ou une intervention néocoloniale¹²³ ». Ainsi, face au défi d'une région de l'UE et d'un environnement géopolitique mondial de plus en plus militarisés, une PEF doit équilibrer et lutter contre ces perspectives concurrentes sur le militarisme en fournissant une évaluation et une lecture nuancées de différentes situations au cas par cas.

Après avoir pris en compte certains des défis auxquels l'UE est confrontée, si elle devait un jour adopter sa propre PEF, nous nous demandons maintenant si une PEF européenne peut, au minimum, fournir un ciment progressiste et un espace de dialogue dans lequel une variété d'acteurs européens peuvent s'engager dans un dialogue féministe fructueux et une coopération fondée sur la solidarité.

Les PEF, un espace de progrès et de dialogue ?

Une PEF pour l'UE est un objectif normatif en ligne avec le tournant vers le féminisme dans la politique étrangère dans un certain nombre d'États membres et l'agenda plus large des WPS, ce dernier étant soutenu par l'UE, notamment par l'adoption de son plan d'action sur les WPS¹²⁴. Pourtant, l'UE est loin d'avoir adopté une PEF collective soutenue par tous les États membres. Si la plupart des États membres sont, de manière générale, favorables à ce que les politiques internes et externes de l'Union soient menées en tenant compte de l'égalité femmes-hommes et de la justice, c'est loin d'être le cas dans certains États membres. De même, certains groupes politiques du PE défendent activement le féminisme en tant que ciment progressiste qui apporte la justice dans les relations mondiales et les politiques internes, notamment les Verts et le S&D. Cette position féministe générale n'est pas partagée par les Conservateurs et Réformistes européens ni par certains États membres, notamment la Hongrie et la Pologne. Comme indiqué plus haut, ces deux pays s'opposent à l'utilisation de l'égalité femmes-hommes dans les documents clés de l'UE, favorisant les valeurs familiales traditionnelles plutôt que les politiques féministes progressistes, que ce soit au niveau national ou européen¹²⁵. Par exemple, en 2021, la Pologne a criminalisé le droit à l'avortement libre (à quelques rares exceptions près), empiétant sur les droits et libertés reproductives des femmes polonaises. Parallèlement, le gouvernement hongrois, sous la direction de Viktor Orbán, a officiellement interdit les programmes d'études de genre dans les universités et restreint la vente de livres pour enfants ayant du contenu LGBTQIA+. Malte est un autre pays dont la position sur les droits reproductifs des femmes est loin d'être féministe, les femmes n'étant autorisées à avorter que si leur vie est en danger. Entre-temps, la Suède, pionnière de la procréation médicalement assistée (PMA) et de la gouvernance féministe, a abandonné sa PMA, démontrant ainsi la vulnérabilité de la PMA en période de guerre, de militarisme et de crise. Quelles sont donc les perspectives pour que le féminisme devienne un ciment progressiste au sein de l'UE, étant donné la divergence des positions sur le féminisme et les valeurs pro-genre dans les États membres ?

Nous proposons ici que le féminisme, en tant qu'agenda politique progressiste, est pertinent au sein de l'UE, fournissant une plateforme normative pour un dialogue éthique fructueux entre les acteurs progressistes dédiés à la justice de genre globale et en inspirant d'autres à se joindre progressivement à de telles délibérations. En particulier, le féminisme, idéologiquement et politiquement, peut permettre aux institutions de l'UE, aux dirigeants politiques et aux parlements nationaux de s'engager éthiquement dans les questions concernant le type d'acteur international que l'UE devrait être et les objectifs politiques qu'elle devrait privilégier. Cela implique également de s'interroger sur la capacité de l'UE à associer son engagement normatif en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union à une approche proactive de la justice et de

l'égalité entre les femmes et les hommes à l'extérieur, cette double obligation éthique étant soulignée dans l'actuelle stratégie de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes¹²⁶.

Cependant, un tel dialogue ne peut pas se centrer uniquement sur les droits des femmes et les revendications de justice, mais doit être arbitré à travers une lentille intersectionnelle, comme nous l'avons soutenu plus haut. Cependant, une approche dialogique des relations extérieures de l'UE inspirée par le féminisme doit être suffisamment ouverte et inclusive pour permettre à de multiples voix et positions de s'exprimer, tout en veillant à ce que le féminisme ne devienne pas un objectif normatif creux ou un simple exercice de marketing pour l'UE¹²⁷. Au contraire, une communauté de dialogue discursif à l'échelle de l'UE, comprenant les institutions de l'UE, la société civile et les États membres, devrait fournir des plateformes pour débattre de quel type de féminisme fonctionnerait pour l'UE et de la manière dont elle pourrait aller au-delà d'un féminisme uniquement centré sur les femmes et les filles. Une question clé ici est également de savoir comment l'UE devrait répondre aux critiques postcoloniales de sa situation au sein du colonialisme et du racisme¹²⁸. Ces questions, en outre, devraient être abordées dans le contexte de la guerre en Ukraine, avec un certain nombre d'États qui dépendent d'importantes sommes d'argent pour l'armement, tout en professant une vision féministe de leur politique étrangère. S'il ne s'agit pas de nier le droit de l'Ukraine à défendre son territoire et son peuple, l'UE et ses États membres doivent mener un dialogue franc sur l'incohérence entre le rejet par la plupart des féminismes du militarisme, de l'armement, de la sécurisation et de l'escalade des conflits, et l'évolution vers les PEF dans un nombre croissant d'États membres.

Délibérer sur ces questions plus larges basées sur la justice trouvera un écho auprès des voix progressistes au sein de l'UE, mais pourrait avoir moins d'attrait auprès des États membres et des groupes de partis conservateurs au sein du PE. Il est donc nécessaire de reconnaître qu'un grand nombre d'États membres et une partie du public ne partagent pas l'enthousiasme pour le féminisme que possèdent les Verts et le S&D au sein du PE. L'acte d'écoute, défendu par plusieurs chercheurs en PEF¹²⁹, est essentiel à cet égard. En nous appuyant sur ces travaux, nous suggérons que, pour que la PEF devienne une véritable colle progressiste dans l'UE, il faut qu'il y ait une telle écoute, en particulier une écoute d'une variété de voix au sein de l'Union. Comme nous l'avons affirmé plus haut, cela implique également d'écouter les voix de la société civile et des différents groupes d'intérêt à travers le continent européen. Les groupes féministes transnationaux et LGBTQI+ devraient également être consultés dans le cadre de ce dialogue.

Pourtant, les PEF existantes ont rarement été précédées de pratiques aussi approfondies et inclusives ; elles ont plutôt été adoptées par les élites politiques et ne sont donc pas suffisamment ancrées dans le tissu social des sociétés dans lesquelles elles ont été introduites. Plutôt que

d'envisager une PEF européenne comme projet mené par les élites, il devrait s'agir d'un projet inclusif fermement ancré dans la société civile. L'exemple suédois peut être utile à cet égard, n'étant généralement pas suffisamment ancré dans le tissu social de la société suédoise et, par conséquent, il devient facile à détourner en période de conflit et de crise. L'UE étant souvent accueillie avec scepticisme et indifférence, il existe toujours un risque que la PEF reste un projet élitiste ayant peu d'impact sur les sociétés nationales. Pour contrer ce risque, la PEF, en tant qu'espace discursif, devrait être inclusive et impliquer étroitement myriade de groupes de réflexion et d'ONG, tant dans l'UE que dans les pays du Sud, qui défendent actuellement le féminisme dans la politique étrangère. Cela ne signifie pas pour autant que la contestation et l'agonistique¹³⁰ ne doivent pas être autorisés. Au contraire, s'engager dans un dialogue agonistique avec ses adversaires peut produire une politique démocratique fructueuse, les parties à un tel dialogue finissant par trouver un terrain d'entente¹³¹. Ainsi, plutôt que de confiner les débats sur la PEF à ce que l'on pourrait considérer comme des acteurs progressistes et partageant les mêmes idées – qu'il s'agisse d'États membres ou de groupes de partis au sein de l'UE –, elles devraient être inclusives et reposer sur une « coopération empathique¹³² ». Cette coopération empathique devrait englober et inclure les personnes et les pays qui se trouvent du côté récepteur des politiques extérieures de l'UE.

Ainsi, même si l'UE n'est peut-être pas prête à adopter une PEF spécifique, cette dernière peut néanmoins constituer une sorte de ciment progressif, évoquant une discussion éthique approfondie entre une série d'acteurs et, en tant que tel, parvenant à des positions communes sur l'objectif politique plus large de l'égalité des genres. Une telle élaboration de politiques induite par le dialogue peut en effet ne pas aboutir à l'adoption d'une PEF à part entière, mais peut néanmoins faire évoluer l'UE vers une justice intersectionnelle et de genre à l'intérieur et au-delà de ses frontières. Ainsi, le dialogue féministe implique à la fois une solidarité et un sens de la justice collective, plutôt que de simplement qualifier une politique étrangère de féministe sans l'associer à la mise en œuvre de politiques transformatrices dans les domaines du commerce, du développement, du climat, du droit international et de la migration, pour n'en citer que quelques-uns. Cela implique également une autocritique et une volonté de remettre en question la place de l'UE dans un immense privilège et la perpétuation du colonialisme.

Conclusion et recommandations

Nous avons commencé notre chapitre en faisant le point sur les recherches actuelles sur les PEF, puis nous avons exploré les grandes lignes des PEF existantes au sein de l'UE, y compris la PEF précédente de la Suède. Nous avons soutenu que le cas de la Suède était révélateur, ayant non seulement inspiré normativement d'autres États à adopter des PEF, mais ayant également été le

premier pays à les abandonner complètement. Nous avons abordé certaines des raisons de l'abandon de la PEF suédoise, notamment la réduction au silence du féminisme dans le sillage de la guerre en Ukraine. Nous avons ensuite abordé la question de l'UE, en explorant le raisonnement des chercheurs sur le fondement normatif de l'UE en tant qu'actrice mondiale, ce raisonnement étant largement en accord avec les chercheurs ayant activement visé à ajouter une dimension féministe à l'étude du rôle normatif de l'UE dans le monde¹³³. Nous avons ensuite exposé notre vision d'un contrat féministe européen, exprimé dans une PEF collective, en abordant la question de savoir à quoi une PEF européenne pourrait ressembler. En nous inspirant de la catégorisation fournie par Annika Bergman Rosamond *et al.*¹³⁴, nous avons proposé qu'une PEF européenne devrait chercher à être ambitieuse, authentique et responsable, en s'engageant activement dans l'analyse intersectionnelle et la décolonialité. Elle devrait aussi traiter le *care* comme une pratique relationnelle et dialogique. Nous terminons notre article par une série de recommandations politiques qui, nous l'espérons, pourront inspirer une réflexion plus approfondie sur la possibilité d'adopter une PEF européenne.

Avant de poursuivre, il est important de noter que les recommandations décrites ci-dessous auront une signification, une portée et des effets différents sur les divers acteurs, organisations et groupes impliqués dans l'élaboration de la politique étrangère. Par exemple, notre recommandation d'impliquer la société civile vise principalement l'UE dans ses multiples composantes. Toutefois, les autres recommandations s'appliquent à la communauté de la politique étrangère européenne dans toute sa diversité et devraient être incluses dans tous les aspects de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la gestion d'un programme de politique étrangère de l'UE.

Engager la société civile

L'émergence d'une PEF en tant qu'approche reconnaissable de la politique internationale est redevable au travail des acteurs de la société civile, des organisations locales et des activistes, qui ont longtemps défendu l'importance d'une perspective de genre dans toutes les dimensions des relations internationales¹³⁵. Dans cette optique, si l'UE adopte une PEF, il est conseillé de prendre en compte le plaidoyer féministe et la production de connaissances des acteurs de la société civile, notamment pour s'assurer que toute tentative de transformer les relations extérieures de l'UE dans un sens féministe serait largement ancrée dans le tissu social et politique des réseaux féministes à travers l'Union. Comme l'ont noté des universitaires féministes, « la politique étrangère féministe est clairement liée aux travaux menés depuis des décennies par les États et la société civile sur les femmes, la paix et la sécurité¹³⁶ », ainsi qu'aux traditions et héritages nationaux du « féminisme d'État¹³⁷ ». Se référant au travail et aux efforts entourant la production et le développement continu de la WPS, les universitaires et les activistes ont souligné le rôle instrumental que les agents et les

organisations de la société civile ont joué dans l'institutionnalisation et l'opérationnalisation des principes de WPS. Cette même valeur s'étend aux PEF, où la nécessité d'un engagement de la société civile mondiale devient de plus en plus urgente et profonde. Alors que les PEF continuent de se développer, le travail et le rôle de la société civile, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, restent essentiels à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la pratique d'agendas de politique étrangère substantiels et percutants. L'UE a donc tout à apprendre de cette évolution.

Le partenariat avec la société civile offre à l'UE la possibilité de contrecarrer une application universalisante et homogène d'un contrat féministe en intégrant les voix, les perspectives et les connaissances des organisations et acteurs locaux en tant que participants égaux¹³⁸. Pour permettre ce processus collaboratif et inclusif, l'UE peut travailler avec des agents et des organisations de la société civile au sein de l'Union et au-delà en « faisant de la place au lobbyisme de genre, en écoutant et en consultant régulièrement la société civile, en s'adressant aux organisations locales et en s'abstenant de soutenir les structures hiérarchiques traditionnelles en faisant référence à une approche « ascendante », qui est intrinsèquement hiérarchique¹³⁹ ».

L'engagement de l'UE auprès de la société civile est important, car il permet également aux acteurs progressistes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, de se rassembler et de participer à un dialogue d'inspiration féministe qui est inclusif et ouvert à un éventail d'acteurs et, comme nous l'avons proposé plus haut, qui permet un plus large éventail d'opinions. Grâce à ce dialogue, la PEF, en tant qu'espace discursif et objectif politique, ainsi que méthode d'analyse du genre, peut acquérir le caractère d'un ciment symbolique. L'engagement dans la contestation, et parfois dans un dialogue agonistique, peut garantir que les silences genrés et les questions litigieuses autrement négligées sont amenés dans l'espace politique et donc politisés¹⁴⁰. L'implication de la société civile dans le dialogue sur les PEF peut également contribuer à faire en sorte que les citoyens européens se sentent moins éloignés du processus décisionnel et, à ce titre, à garantir que les questions liées à la pratique des PEF ne soient pas pilotées par l'élite, mais ancrées dans le grand public de l'UE¹⁴¹.

Promouvoir l'authenticité et la responsabilité à travers la cohérence et l'homogénéité

Les préoccupations concernant l'instrumentalisation et/ou la cooptation du féminisme en tant qu'exercice d'image de marque nationale sont profondément liées aux questions d'authenticité et d'incohérence. L'incohérence en ce qui concerne les PEF se manifeste par un certain nombre de tensions et de paradoxes. Il s'agit notamment d'une séparation entre la rhétorique et l'action, de divergences dans la mobilisation de la politique féministe « à l'étranger » et « chez soi » et d'une

application limitée et/ou restreinte d'une PEF dans l'ensemble de l'agenda de politique étrangère d'un pays¹⁴². Parmi les exemples d'incidences incohérentes et dérangeantes de l'action féministe, on peut citer la vente d'armes et de VBL par des États ayant une PEF à des pays connus pour leurs violations des droits humains¹⁴³, ainsi que la promotion d'une action féministe à l'étranger, en dépit de problèmes persistants de violence à l'encontre de peuples et de communautés marginalisés au niveau national¹⁴⁴. Comme le montrent ces sites et modes identifiables d'incohérence, l'incapacité à poursuivre une position féministe fiable et engagée dans différents espaces, domaines et modalités érode le potentiel transformatif d'une PEF en sapant la véracité de ses convictions.

Le traitement et la prévention des incohérences exigent un degré élevé de responsabilité et d'autoréflexivité¹⁴⁵. L'une des façons dont les États et les institutions sont tenus de *rendre des comptes* et peuvent démontrer leur sens de la *responsabilité* est de s'engager activement auprès des agents et des organisations de la société civile au sein de l'UE et au-delà, qui ont la capacité de fournir des informations en retour et des orientations précieuses et significatives. Parallèlement aux notions de responsabilité, les États et les institutions peuvent également lutter contre l'incohérence en faisant preuve d'autoréflexion. Des pays comme l'Allemagne ont tenté de traduire la notion d'autoréflexivité dans leurs agendas féministes en utilisant le langage du « réflexe féministe¹⁴⁶ ». Cependant, cela diffère des formes critiques et actives d'autoréflexion requises pour produire une politique véritablement transformatrice. Nous proposons que l'UE adopte une approche des PEF qui encourage l'auto-questionnement et la critique, ainsi qu'une prise de conscience de la manière dont une PEF est façonnée, mise en œuvre et développée en relation avec d'autres politiques. Il s'agit notamment d'examiner « les inégalités et les insécurités genrées et raciales à l'intérieur de leurs propres frontières, ainsi que la nature des relations avec tous les États et toutes les communautés au niveau mondial¹⁴⁷ ».

Se centrer sur une perspective intersectionnelle

Pour combattre la violence d'une approche potentiellement universalisante et homogène des politiques extérieures féministes, ainsi que la reproduction des hiérarchies de pouvoir intersectionnelles, nous plaidons pour l'adoption d'une approche intersectionnelle dans l'élaboration d'une PEF. Issue de la pensée féministe noire, l'intersectionnalité « étudie la manière dont les relations de pouvoir croisées influencent les relations sociales dans diverses sociétés ainsi que les expériences individuelles dans la vie de tous les jours. En tant qu'outil analytique, l'intersectionnalité considère les catégories de race, de classe, de genre, de sexualité, de nation, de capacité, d'ethnicité et d'âge – entre autres – comme étant liées et se façonnant mutuellement¹⁴⁸ ». Étant donné le statut du féminisme en tant qu'approche radicale et transformatrice de la politique, le fait de se centrer sur une perspective intersectionnelle permet de produire une politique

substantielle qui vise à aborder l'inégalité et l'injustice au-delà d'une perspective sexospécifique. Cela permet de perturber à la fois la dépolitisation des politiques féministes et de genre par une approche « *add women and stir* » (« ajouter des femmes et remuer le couteau¹⁴⁹ »), et de remettre en question les limites d'une analyse unitaire des problèmes mondiaux, telle qu'elle s'articule autour d'une dichotomie essentialisante entre les sexes.

Les universitaires, activistes et organisations féministes ont longtemps plaidé pour l'adoption d'une approche intersectionnelle à la politique étrangère féministe en attirant l'attention sur les nombreuses façons dont l'intersectionnalité a été exclue des PEF¹⁵⁰, mobilisée comme synonyme de diversité¹⁵¹ et/ou exprimée à un niveau rhétorique sans aucune action substantielle et significative¹⁵². Ainsi, bien que l'absence de l'intersectionnalité dans la PEF reste une question dominante, les préoccupations concernant son inclusion « vide » soulignent les pièges d'un niveau d'engagement superficiel¹⁵³.

Des personnalités politiques de premier plan et des défenseurs de la PEF adhèrent également au principe de l'intersectionnalité, la ministre allemande des Affaires étrangères Annalena Baerbock faisant remarquer que « la politique étrangère féministe [...] n'est pas une politique étrangère pour les femmes, mais pour tous les membres d'une société », indépendamment de leur « identité de genre, origine, religion, âge, handicap, orientation sexuelle ou toute autre raison¹⁵⁴ ». À l'heure actuelle, l'UE a fait preuve d'une prise de conscience et d'un engagement en faveur d'une « approche transformatrice et intersectionnelle¹⁵⁵ » par le biais de son GAP III. Pour aller plus loin et suivre cette perspective transformatrice, l'adoption par l'UE d'une PEF étayerait ses prétentions à une approche intersectionnelle en reconnaissant et en traitant les sources permanentes d'oppression et d'exclusion dans la politique étrangère¹⁵⁶. Cela permettrait de mieux prendre en compte différentes relations de pouvoir interconnectées qui façonnent et définissent la région¹⁵⁷, ainsi que ses relations avec d'autres États et acteurs extérieurs à l'UE¹⁵⁸.

Reconnaître et traiter les injustices coloniales persistantes

En lien avec la recommandation susmentionnée d'une approche intersectionnelle, il est nécessaire que les États, institutions et organismes féministes reconnaissent les histoires individuelles et collectives de la violence coloniale. Bien que certains États ayant une PEF aient ouvertement reconnu leur histoire coloniale¹⁵⁹, celle-ci est souvent présentée comme une action ou un incident passé n'ayant que peu ou pas d'effet sur les relations de pouvoir et les inégalités contemporaines. Comme l'ont affirmé les spécialistes du post-colonialisme, les logiques d'organisation issues du colonialisme continuent de se répercuter, déterminant les relations contemporaines entre les États et d'autres acteurs, qui opèrent par le biais de rencontres post-coloniales, ce qui, dans de

nombreux cas, représente un impérialisme sans frontières. Il est donc crucial d'attirer l'attention sur les « héritages coloniaux continus des relations du colonisateur avec le colonisé, montrant la pertinence du passé non seulement pour le présent, mais aussi pour ses implications pour l'avenir¹⁶⁰ ».

Ainsi, la reconnaissance et la prise en compte de ces histoires de violence coloniale en tant que sources permanentes d'inégalité et d'injustice sont cruciales pour la prolifération d'une PEF significative, substantielle et efficace qui s'attaque aux causes profondes de l'inégalité et à son impact sur les réalités vécues au quotidien par les personnes marginalisées.

Cette approche post-décoloniale exige des États qu'ils soient actifs et autoréflexifs dans la manière dont ils produisent et mettent en œuvre leurs agendas féministes, et qu'ils soient conscients et attentifs à « la distinction artificielle et racialisée établie entre l' »étranger « et le » national « , qui ignore la manière dont les deux domaines spatiaux sont intimement liés¹⁶¹ ». Étant donné la possibilité que les PEF se transforment en opportunités de « branding » et deviennent complices de la reproduction de rapports de force coloniaux, en particulier dans les pays du Sud, il est primordial que les États se penchent sur leur héritage colonial afin d'empêcher la propagation des idéaux eurocentriques par le biais de pratiques et de politiques néocoloniales¹⁶². Cela est particulièrement important dans le contexte de l'UE et de sa promotion de l'égalité femmes-hommes en tant que « mission civilisatrice » en cours¹⁶³.

1. Gabriele Abels et Joyce Mushaben, *Gendering the European Union. New approaches to old democratic deficits*, Palgrave Macmillan, 2012 ; Maxine David, Roberta Guerrina et Katharine A. M Wright, « **Nakedly normative: A feminist (re)imagination of planetary politics** », *Journal of Common Market Studies*, 2023 ; Roberta Guerrina, Toni Haastrup et Katharine A.M Wright, « Contesting feminist power Europe: Is feminist foreign policy possible for the EU? », *European Security*, vol. 32, n°3, 2023, pp. 485-507 ; Catherine Hoskyns, *Integrating gender: Women, law and politics in the European Union*, Verso, 1996 ; Sylvia Walby, « The European Union and gender equality: Emergent varieties of gender regime », *Social Politics: International Studies in Gender, State and Society*, vol. 11, n°1, 2004, pp. 4-29 ; Katharine A. M Wright et Roberta Guerrina, « Imagining the European Union: Gender and digital diplomacy in European external relations », *Political Studies Review*, vol. 18, n°3, 2020, pp. 393-409.
2. En anglais : « Gender Equality in EU's Foreign and Security Policy », dans « **Resolution of 23 October 2020 on Gender Equality in EU's foreign and security policy** », Parlement européen, 2020.
3. Citation originale : « [put] the existing balance of power, notably male-dominated patriarchal patterns, into question ».
4. Citation originale : « a multidimensional framework that allows for inclusive and non-discriminatory interactions across the entire foreign policy spectrum such as diplomacy, climate, security and trade » ; The Greens/EFA, « **Practicing what we preach: Making the EU foreign policy a feminist one** », 2021.
5. Socialistes et Démocrates, « **Gender equality & women's rights** », Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen, 2021.
6. **Troisième plan d'action sur l'égalité des sexes**, Commission européenne, 25 novembre 2020.
7. « **Gender action plan – putting women and girls' rights at the heart of the global recovery for a gender-equal world** », Commission européenne, 25 novembre 2020.

8. Annika Bergman Rosamond, Claire Duncanson et Caron Gentry, « **Opinion paper: Scotland the brave? An authentic, ambitious and accountable feminist foreign policy** », *The Scottish Council on Global Affairs*, 25 juillet 2022.
9. Laura Parisi, « Canada's new feminist international assistance policy: Business as usual? », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 163-180.
10. Annika Bergman Rosamond, « Swedish feminist foreign policy and "gender cosmopolitanism" », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 217-235 ; Fiona Robinson, « **Feminist foreign policy as ethical foreign policy? A care ethics perspective** », *Journal of International Political Theory*, vol. 17, n°1, 2021, pp. 20-37 ; Jennifer Thomson, « What's feminist about feminist foreign policy? Sweden's and Canada's foreign policy agendas », *International Studies Perspectives*, vol. 21, n°4, 2020, pp. 424-437.
11. Laura Parisi, *op. cit.*, pp. 163-180.
12. Eszter Zalan, « **Poland and Hungary battle to eradicate "gender in EU policies"** », *Euobserver*, 16 décembre 2020.
13. Ian Manners, « **Arrival of normative power in planetary politics** », *Journal of Common Market Studies*, 2023.
14. *Ibid.* ; Maxine David, Roberta Guerrina et Katharine A. M Wright, « **Nakedly normative: A feminist (re)imagination of planetary politics** », *Journal of Common Market Studies*, 2023.
15. Annika Bergman Rosamond, Claire Duncanson et Caron Gentry, « **Opinion paper: Scotland the brave? An authentic, ambitious and accountable feminist foreign policy** », *The Scottish Council on Global Affairs*, 25 juillet 2022.
16. Annika Bergman Rosamond, Jessica Cheung et Georgia De Leeuw, « **Caring feminist states? Paternalistic feminist foreign policies and the silencing of indigenous justice claims in Canada and Sweden** », *International Feminist Journal of Politics*, 2023.
17. Citation originale : « ethical alternative to *realpolitik* (including "hyper-masculine nationalism") », dans Fiona Robinson, « **Feminist foreign policy as ethical foreign policy? A care ethics perspective** », *Journal of International Political Theory*, vol. 17, n°1, 2021, p. 21.
18. Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Annica Kronsell, « Theorising feminist foreign policy », *International Relations*, vol. 33, n°1, 2019, pp. 23-39 ; Fiona Robinson, « **Feminist foreign policy as ethical foreign policy? A care ethics perspective** », *Journal of International Political Theory*, vol. 17, n°1, 2021, pp. 20-37.
19. Karin Aggestam et Jacqui True, « Gendering foreign policy: A comparative framework for analysis », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 143-162 ; Annika Bergman Rosamond, « Swedish feminist foreign policy and "gender cosmopolitanism" », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 217-235.
20. Karin Aggestam, Annika Bergman-Rosamond, « Swedish feminist foreign policy in the making: Ethics, politics, and gender », *Ethics and International Affairs*, vol. 30, n°3, 2016, pp. 323-334 ; Christine Alwan et Laurel Weldon, « What is feminist foreign policy: An exploratory evaluation of foreign policy in OECD countries », Paper prepared for 2017 European Conference on Politics and Gender, University of Lausanne, 2017 ; Victoria Scheyer et Marina Kumskova, « **Feminist foreign policy: A fine line between "adding women" and pursuing a feminist agenda** », *Journal of International Affairs*, vol. 72, n°2, 2019, pp. 57-76 ; Karin Aggestam et Annika Bergman Rosamond, « Re-politicising the gendersecurity nexus: Sweden's feminist foreign policy », *European Review of International Studies*, vol. 5, n°3, 2019, pp. 30-48 ; Karin Aggestam et Annika Bergman Rosamond, « Feminist foreign policy 3.0: Advancing ethics and gender equality in global politics », *SAIS Review of International Affairs*, vol. 39, n°1, 2019, pp. 37-48 ; Jennifer Thomson, « What's feminist about feminist foreign policy? Sweden's and Canada's foreign policy agendas », *International Studies Perspectives*, vol. 21, n°4, 2020, pp. 424-437.
21. Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Annica Kronsell, « Theorising feminist foreign policy », *International Relations*, vol. 33, n°1, 2019, pp. 23-39 ; Annika Bergman Rosamond, « Swedish feminist foreign policy and "gender cosmopolitanism" », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 217-235 ; Fiona Robinson, « **Feminist foreign policy as ethical foreign policy? A care ethics perspective** », *Journal of International Political Theory*, vol. 17, n°1, 2021, pp. 20-37.
22. Annika Bergman Rosamond, « Swedish feminist foreign policy and "gender cosmopolitanism" », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 217-235.
23. Jessica Cadesky, « Built on shaky ground: Reflections on Canada's feminist international assistance policy », *International Journal*, vol. 75, n°3, 2020, pp. 298-312.

24. David Duriesmith, « Manly states and feminist foreign policy », dans Swati Parashar, Judith Ann Tickner et Jacqui True, *Revisiting gendered states: Feminist imaginings of the state in international relations*, Oxford University Press, 2018, pp. 51-68.
25. Columba Achilleos-Sarll, « Reconceptualising foreign policy as gendered, sexualised and racialised: Towards a postcolonial feminist foreign policy (analysis) », *Journal of International Women's Studies*, vol. 19, n°1, 2018, pp. 34-49 ; Karin Aggestam et Jacqui True, « Gendering foreign policy: A comparative framework for analysis », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 143-162.
26. Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Elsa Hedling, « Feminist digital diplomacy and foreign policy change in Sweden », *Place Branding and Public Diplomacy*, vol. 18, 2022, pp. 314-324 ; Katarzyna Jezierska, « Incredibly loud and extremely silent: Feminist foreign policy on Twitter », *Cooperation and Conflict*, vol. 57, n°1, 2021, pp. 84-107.
27. Annika Bergman Rosamond et Elsa Hedling, « The digital storytelling of feminist foreign policy: Sweden's state feminism in digital diplomacy », *European Journal of Politics and Gender*, vol. 5, n°3, 2022, pp. 303-321.
28. Voir les travaux de Karin Aggestam et Annika Bergman Rosamond.
29. Heather Smith et Tari Ajadi, « Canada's feminist foreign policy and human security compared », *International Journal*, vol. 75, n°3, 2020, pp. 367-382.
30. Emma Swan, « "The personal is political!": Exploring the limits of Canada's feminist international assistance policy under occupation and blockade », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 27, n°1, 2021, pp. 117-135.
31. Malena Rosén Sundström et Ole Elgström, « Praise or critique? Sweden's feminist foreign policy in the eyes of its fellow EU members », *European Politics and Society*, vol. 21, n°4, 2020, pp. 418-433.
32. Malena Sundström Rosén, Ekatherina Zhukova et Ole Elgström, « Spreading a norm-based policy? Sweden's feminist foreign policy in international media », *Contemporary Politics*, vol. 27, n°4, 2021, pp. 439-460.
33. Sheila Rao et Rebecca Tiessen, « Whose feminism(s)? Overseas partner organizations' perceptions of Canada's feminist international assistance policy », *International Journal*, vol. 75, n°3, 2020, pp. 349-366.
34. Ekatherina Zhukova, « Postcolonial logic and silences in strategic narratives: Sweden's feminist foreign policy in conflict-affected states », *Global Society*, vol. 37, n°1, 2021, pp. 1-22.
35. Annika Bergman Rosamond, Jessica Cheung et Georgia De Leeuw, « **Caring feminist states? Paternalistic feminist foreign policies and the silencing of indigenous justice claims in Canada and Sweden** », *International Feminist Journal of Politics*, 2023.
36. Erin Aylward et Stephen Brown, « Sexual orientation and gender identity in Canada's "feminist" international assistance », *International Journal*, vol. 75, n°3, 2020, pp. 313-328 ; Sam E. Morton, Judyannet Muchiri et Liam Swiss, « **Which feminism(s)? For whom? Intersectionality in Canada's feminist international assistance policy** », *International Journal*, vol. 75, n°3, 2020, pp. 329-348.
37. Rebecca Tiessen, « **What's new about Canada's feminist international assistance policy and why "more of the same" matters** », *The School of Public Policy Publications*, vol. 12, n°44, 2019 ; Rebecca Tiessen et Emma Swan, « Canada's feminist foreign policy promises: An ambitious agenda for gender equality, human rights, peace, and security », dans Norman Hillmer et Philippe Lagassé, *Justin Trudeau and Canadian foreign policy*, Palgrave Macmillan, 2018, pp. 187-205.
38. Laura Parisi, « Canada's new feminist international assistance policy: Business as usual? », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 163-180.
39. Toni Haastrup, « Gendering South Africa's foreign policy: Toward a feminist approach? », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 199-216.
40. Ambika Vishwanath et Aditi Mukund, « Feminist foreign policy approaches to strengthen multilateral cooperation », *Journal of International Affairs*, vol. 75, n°1, 2022, pp. 143-152.
41. Ministère des Affaires étrangères, *Handbook: Sweden's feminist foreign policy*, Services du gouvernement de Suède, 2019, p. 13.
42. Ministère des Affaires étrangères, *op. cit.*, pp. 53-57.
43. En anglais : « equality between men and women is a core value for both Sweden and the government ».

44. En anglais : « that label has not fulfilled a good purpose and has hidden the fact that Swedish foreign policy needs to be based on Swedish values and interests », dans John Granlund, « **Tobias Billström skrotar den feministiska utrikespolitiken** », *Aftonbladet*, 18 octobre 2022.
45. Karin Aggestam et Annika Bergman Rosamond, « Peace and feminist foreign policy », dans Olivier Richmond et Gezim Visoka, *The Palgrave encyclopedia of peace and conflict studies*, Palgrave Macmillan, 2021.
46. Annika Bergman Rosamond et Elsa Hedling, « The digital storytelling of feminist foreign policy: Sweden's state feminism in digital diplomacy », *European Journal of Politics and Gender*, vol. 5, n°3, 2022, pp. 303-321.
47. Annika Bergman Rosamond et Elsa Hedling, « The digital storytelling of feminist foreign policy: Sweden's state feminism in digital diplomacy », *European Journal of Politics and Gender*, vol. 5, n°3, 2022, pp. 303-321.
48. Ibid.
49. « **Feminist diplomacy** », ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, 2020 ; « **What is feminist foreign policy?** », ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, mars 2022.
50. Depuis la rédaction de ce chapitre, une nouvelle **stratégie internationale pour la diplomatie féministe (2025-2030)** a été publiée.
51. Citation française tirée du site diplomatie.gouv.fr, « **Diplomatie féministe - ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** ».
52. JCA, « Luxembourg presents feminist foreign policy at international meeting », *The Luxembourg Chronicle*, 19 février 2021.
53. Ibid.
54. Citation anglaise : « delivered through our commitment to multilateralism, our actions in the EU, our bilateral relations as well as through our development cooperation policy, not to mention equality within our own Foreign Service », dans Ministère des Affaires étrangères espagnol, Union européenne et Coopération, *Spain's feminist foreign policy: Promoting gender equality in Spain's external action*, Gouvernement d'Espagne, 2021.
55. « Structural change and reform ».
56. Lyric Thompson, Spogmay Ahmed et Tanya Khokhar, *Defining feminist foreign policy: A 2021 update*, International Center for Research on Women, 2021, p. 16.
57. « Cultural shift » en anglais, dans « Shaping feminist foreign policy: Federal foreign office guidelines », Ministère fédéral des Affaires étrangères (Berlin), 1^{er} mars 2023, p. 14.
58. En anglais : « human rights of women and LGBTQI+ people » by « promoting their meaningful participation in decision-making processes », dans « **Letter to the parliament on feminist foreign policy** », Gouvernement des Pays-Bas, 8 novembre 2022, p. 1.
59. En anglais : « specifically Dutch interpretation by devoting additional attention to LGBTQI+ people and by actively involving men and boys in efforts to change negative gender norms » ; *Ibid.*
60. « Further strengthen its bilateral and multilateral relations to promote respect for the rights of women and girls and their economic, political and social empowerment, including through development and humanitarian aid », dans « **Minister Fajob presents feminist foreign policy as a modern, future-orientated policy** », Gouvernement de Slovaquie, 8 mars 2023.
61. Roland Dannreuther et John Peterson, *Security strategy and transatlantic relations*, Routledge, première édition, 2006, pp. 147-164.
62. Elsa Hedling, « Transforming practices of diplomacy: The European external action service and digital disinformation », *International Affairs*, vol. 97, n°3, 2021, pp. 841-859.
63. « **Strategic Communication of 01 December 2022 on "Gender and Diversity"** », Service européen pour l'action extérieure, 2022.
64. Toni Erskine, *Can institutions have responsibilities?*, Palgrave Macmillan, 2003.
65. Ibid.
66. Ian Manners, « Normative power Europe: A contradiction in terms? », *JCMS: Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n°2, 2002, pp. 235-258 ; Ian Manners, « **Arrival of normative power in planetary politics** », *Journal of Common Market*

- Studies*, 2023.
67. Ian Manners, « **The normative ethics of the European Union** », *International Affairs*, vol. 84, 2008, pp. 45-60.
 68. Michelle Pace, « The construction of EU normative power », *JCMS: Journal of Common Market Studies*, vol. 45, n°5, 2007, pp. 1041-1064 ; Michelle Pace, « **The construction of EU normative power and the Middle East “conflict”... 16 years on** », *Journal of Common Market Studies*, 2023.
 69. Ian Manners, *op. cit.*, 2023.
 70. Elsa Hedling, « Transforming practices of diplomacy: The European external action service and digital disinformation », *International Affairs*, vol. 97, n°3, 2021, pp. 841-859.
 71. Catarina Kinnvall, « Postcolonialism », dans Didier Bigo, Thomas Diez, Evangelos Fanoulis, Ben Rosamond et Yannis A. Stivachtis, *Routledge handbook of critical European studies*, Routledge, 2021, p. 81.
 72. ESS : European Security Strategy.
 73. En anglais : « “sticky” gendered and racialised signs ».
 74. En anglais : « Europe’s colonial past, the ESS represents its “Others” as both feminised and subordinate ».
 75. « The European project of security-development as written in the ESS is both civilising (normative) and violently exclusionary – as in contradistinction to many contemporary depictions of Europe as a normative power and a harbour of tolerance », dans Maria Stern, « Gender and race in the European security strategy: Europe as a “force for good”? », *Journal of International Relations and Development*, vol. 14, n°1, janvier 2011.
 76. Annica Kronsell, « The power of EU masculinities: A feminist contribution to European integration theory », *JCMS: Journal of Common Market Studies*, vol. 54, n°1, 2016, pp. 104-120.
 77. Maxine David, Roberta Guerrina et Katharine A. M Wright, « **Nakedly normative: A feminist (re)imagination of planetary politics** », *Journal of Common Market Studies*, 2023.
 78. En anglais : « potential of a normative power approach in realising a planetary politics ».
 79. En anglais : « Can only be fulfilled if political and societal actors embrace [...] ethic[s] of care, empathy, emancipation and equity » ; Maxine David, Roberta Guerrina et Katharine A. M. Wright, « **Nakedly normative: A feminist (re)imagination of planetary politics** », *Journal of Common Market Studies*, 2023.
 80. Roberta Guerrina, Toni Hastrup et Katharine A. M Wright, « Contesting feminist power Europe: Is feminist foreign policy possible for the EU? », *European Security*, vol. 32, n°3, 2023, pp. 485-507.
 81. Roberta Guerrina, Toni Hastrup et Katharine A. M Wright, *op. cit.*, p. 1.
 82. Carole Pateman, *The sexual contract*, Stanford University Press, 1988.
 83. Annika Bergman Rosamond, Claire Duncanson et Caron Gentry, « **Opinion paper: Scotland the brave? An authentic, ambitious and accountable feminist foreign policy** », The Scottish Council on Global Affairs, 25 juillet 2022.
 84. Audre Lorde, *Your Silence Will Not Protect You*, Silver Press, 2017 ; Annika Bergman Rosamond, Jessica Cheung et Georgia De Leeuw, « **Caring feminist states? Paternalistic feminist foreign policies and the silencing of indigenous justice claims in Canada and Sweden** », *International Feminist Journal of Politics*, 2023.
 85. Socialistes et démocrates, « **Gender equality & women’s rights** », Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen, 2021 ; « **Practicing what we preach: Making the EU foreign policy a feminist one** », Les Verts/ALE, 2021.
 86. Annika Bergman Rosamond, Claire Duncanson et Caron Gentry, *op. cit.*
 87. Citation originale : « wrought by colonialism and imperialism, namely racial hierarchies, extreme inequalities of power and wealth, and the climate and biodiversity crises » ; Annika Bergman Rosamond, Claire Duncanson et Caron Gentry, *op. cit.* ; Catarina Kinnvall, « Postcolonialism », dans Didier Bigo, Thomas Diez, Evangelos Fanoulis, Ben Rosamond et Yannis A. Stivachtis, *Routledge handbook of critical European studies*, Routledge, 2021, pp. 72-83.
 88. Bell Hooks, *Feminist theory from margin to center*, South End Press, 1984.
 89. Citation originale : « Intersectionality [...] rests on the idea that people’s lived experiences are shaped by interlocking structures of inequalities and the recognition that many groups of men also suffer oppression and exploitation », dans

- Annika Bergman Rosamond, Claire Duncanson et Caron Gentry, *op. cit.*
90. « [The gender equality strategy 2020-2025](#) », Commission européenne, 2020.
 91. Annika Bergman Rosamond, Jessica Cheung et Georgia De Leeuw, « [Caring feminist states? Paternalistic feminist foreign policies and the silencing of indigenous justice claims in Canada and Sweden](#) », *International Feminist Journal of Politics*, 2023.
 92. Women, Peace and Security.
 93. « Feminist backlash ».
 94. Citation originale : « [o]pposition to feminist and sexual politics – even if a staple of politics in many times and places – has become more visible in Europe, and can now be found at national, regional and international level, and involves different kinds of actors and mechanisms » ; Mieke Verloo et David Paternotte, « [The feminist project under threat in Europe](#) », *Politics and Governance*, vol. 6, n°3, 2018.
 95. Citation originale : « lead to hasty and binary categorisations, which do not allow us to see the diversity and the tensions in a complex array of forces and actors », dans David Paternotte, « [Backlash: A misleading narrative](#) », LSE, *Engenderings* (blog), 30 mars 2020.
 96. Sara R. Farris, *In the name of women's rights: The rise of femonationalism*, Duke University Press, 2017.
 97. Mieke Verloo et David Paternotte, *op. cit.*, p. 2.
 98. Citation originale : « characterized by a double phenomenon: an increasing polarisation in politics and an increased politicization of gender and sexuality, leading to new forms of opposition and changing alliances between oppositional actors », dans Mieke Verloo et David Paternotte, *op. cit.*, p. 2.
 99. Citation originale : « EU has begun to internalise feminist principles, both in its foreign policy documents and in what it does », dans Toni Hastrup, « [Is the EU a Feminist Actor?](#) », Heinrich Böll Stiftung, 21 août 2021.
 100. Citation originale : « world-leading gender actors and feminist actor », dans Toni Hastrup, *op. cit.*
 101. Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Elsa Hedling, « [Digital norm contestation and feminist foreign policy](#) », *International Studies Perspectives*, 2023.
 102. Ewa Barczyk, « [As the global movement for feminist foreign policy grows, the European Parliament votes in favour](#) », *The Alternative*, 24 novembre 2020.
 103. Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Elsa Hedling, « [Feminist digital diplomacy and foreign policy change in Sweden](#) », *Place Branding and Public Diplomacy*, vol. 18, 2022, pp. 314-324 ; Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Elsa Hedling, « [Digital norm contestation and feminist foreign policy](#) », *International Studies Perspectives*, 2023.
 104. Citation originale : « Lack of alignment between external relation commitments and the domestic », dans Toni Hastrup, « [Is the EU a Feminist Actor?](#) », Heinrich Böll Stiftung, 21 août 2021.
 105. Ibid.
 106. Katharine A. M Wright, Roberta Guerrina, Toni Hastrup et Annick Masselot, « [Building "feminist power Europe"? On the possibilities and missed opportunities of feminist foreign policy](#) », *The Loop*, 30 septembre 2020.
 107. Citation originale : « embedding liberal feminist ideas into national self-identity and self-promotion », states are able to use « these ideas as a way to distinguish them from other nations, particularly to suggest that they are more progressive », dans Katharine A. M Wright, Roberta Guerrina, Toni Hastrup et Annick Masselot, *op. cit.*, p. 434.
 108. En anglais : « manly state ».
 109. Katharine A. M Wright, Roberta Guerrina, Toni Hastrup et Annick Masselot, *op. cit.* ; David Duriesmith, « [Manly states and feminist foreign policy](#) », dans Swati Parashar, Judith Ann Tickner et Jacqui True, *Revisiting gendered states: Feminist imaginings of the state in international relations*, Oxford University Press, 2018, pp. 51-68.
 110. Annika Bergman Rosamond, Claire Duncanson et Caron Gentry, *op. cit.*, p. 5.
 111. Citation originale : « legacies of colonialism and persistence of coloniality in the implementation of so-called feminist foreign policies », dans Nadine Ansorg, Toni Hastrup et Katharine A. M. Wright, « [Foreign policy and diplomacy: Feminist interventions](#) », dans Tarja Väyrynen, Swati Parashar, Élise Féron et Catia Cecilia Confortini, *Routledge handbook of*

- feminist peace research*, Routledge, 2021, pp. 202-211.
112. Citation originale : « ambition of a feminist ethic, to “understand, criticize, and correct”, and that of foreign policy traditionally shaped by the pursuit of the “national interest” », dans Katharine A. M Wright, Roberta Guerrina, Toni Hastrup et Annick Masselot, « **Building “feminist power Europe”?** On the possibilities and missed opportunities of **feminist foreign policy** », *The Loop*, 30 septembre 2020.
 113. Jennifer Thomson, « What’s feminist about feminist foreign policy? Sweden’s and Canada’s foreign policy agendas », *International Studies Perspectives*, vol. 21, n°4, 2020, pp. 424-437.
 114. Annika Bergman Rosamond, Jessica Cheung et Georgia De Leeuw, *op. cit.*
 115. Fiona Robinson, « **Feminist foreign policy as ethical foreign policy? A care ethics perspective** », *Journal of International Political Theory*, vol. 17, n°1, 2021, pp. 20-37 ; Laura Parisi, « Canada’s new feminist international assistance policy: Business as usual? », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 163-180 ; Karin Aggestam et Annika Bergman-Rosamond, « Swedish feminist foreign policy in the making: Ethics, politics, and gender », *Ethics and International Affairs*, vol. 30, n°3, 2016, pp. 323-334.
 116. Daniela Philipson García, *Mexico’s feminist foreign policy: In name only*, VENRO, 19 août 2022.
 117. Annika Bergman Rosamond, « The abandonment of Sweden’s feminist foreign policy – militarism and gendered nationalism », dans Hannah Partis-Jennings et Clara Eroukhanoff, *Feminist policymaking in turbulent times: Critical perspectives*, Routledge, 2024.
 118. Ibid.
 119. Annika Bergman Rosamond, Claire Duncanson et Caron Gentry, *op. cit.*
 120. Cynthia Enloe, *Globalization and militarism: Feminists make the link*, Rowman & Littlefield, 2007 ; Cynthia Cockburn, *Anti-militarism: Political and gender dynamics of peace movements*, Palgrave Macmillan, 2012 ; V. Spike Peterson, « **Thinking through intersectionality and war** », *Race, Gender & Class*, vol. 14, n°3/4, 2007, pp. 10-27 ; Laura Sjöberg et Sandra Via, *Gender, war, and militarism: Feminist perspectives*, Praeger, 2010.
 121. Citation originale : « liberal feminist’s blanket rejection of women’s violence, no matter the objective, fails to qualitatively distinguish between statist, colonialist, imperialist, interventionist militarism and necessary, legitimate self-defence », dans Dilar Dirik, « **Feminist pacifism or passive-ism** », *Open Democracy* (blog), 7 mars 2017.
 122. Citation originale : « [s]taying away from the issue of arming people who have no choice but to defend themselves is not about feminist values », dans Darya Tsymbalyuk, Iryna Zamuruieva, Tonya et Masha from ReSew sewing cooperative, Kateryna Iakovlenko, Anna Khvyl et Iryna Kostyshyna, « **We talked to fellow feminists from Ukraine about military aid, here’s what they told us** », *Blok* (blog), 1^{er} avril 2022.
 123. Citation originale : « fighting a war of self-defence is not the same as supporting a war of aggression, or autocratic perpetuation, or neocolonial intervention », dans Cynthia Enloe, « Women and war: Gender and militarism in wartime Ukraine », *Journal of International Affairs*, vol. 75, n°2, 2023, p. 291.
 124. « **EU action plan on women, peace and security (WPS) 2019-2024** », Conseil de l’Union européenne, 2019.
 125. Eszter Zalan, « **Poland and Hungary battle to eradicate « gender » in EU policies** », *Euobserver*, 16 décembre 2020.
 126. « **The gender equality strategy 2020-2025** », Commission européenne, 2020.
 127. Roberta Guerrina, Toni Hastrup et Katharine A. M Wright, *op. cit.*, pp. 485-507.
 128. *Ibid.* ; Catarina Kinnvall, *op. cit.*, pp. 72-83.
 129. Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Annica Kronsell, « Theorising feminist foreign policy », *International Relations*, vol. 33, n°1, 2019, pp. 23-39 ; Fiona Robinson, « The ethics of care: A feminist approach to human security », Temple University Press, 2011 ; Fiona Robinson, « **Feminist foreign policy as ethical foreign policy? A care ethics perspective** », *Journal of International Political Theory*, vol. 17, n°1, 2021, pp. 20-37.
 130. « Agonism » en anglais : une théorie politique et sociale voyant la politique mondiale à travers l’optique du conflit, et examinant les aspects potentiellement de certaines formes de conflit dans la sphère politique (définition adaptée de la page [Wikipédia](#), ajoutée par le traducteur pour clarification des propos du texte).
 131. Chantal Mouffe, *The democratic paradox*, Verso, 2005.

132. « Empathetic cooperation » en anglais ; Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Annica Kronsell, « Theorising feminist foreign policy », *International Relations*, vol. 33, n°1, 2019, pp. 23-39 ; Christine Sylvester, « Empathetic cooperation: A feminist method for IR », *Millennium*, vol. 23, n°2, 1994, pp. 315-334.
133. Maxine David, Roberta Guerrina et Katharine A. M. Wright, « **Nakedly normative: A feminist (re)imagination of planetary politics** », *Journal of Common Market Studies*, 2023.
134. Annika Bergman Rosamond, Claire Duncanson et Caron Gentry, « **Opinion paper: Scotland the brave? An authentic, ambitious and accountable feminist foreign policy** », The Scottish Council on Global Affairs, 25 juillet 2022.
135. Columba Achilleos-Sarll, Jennifer Thomson, Toni Hastrup, Karoline Färber, Carol Cohn et Paul Kirby, « The past, present, and future(s) of feminist foreign policy », *International Studies Review*, vol. 25, n°1, 2023.
136. Citation originale : « [f]eminist foreign policy is clearly linked to the decades-long work of states and civil society around Women, Peace and Security », dans Jennifer Thomson, « What's feminist about feminist foreign policy? Sweden's and Canada's foreign policy agendas », *International Studies Perspectives*, vol. 21, n°4, 2020, pp. 424-437 ; Columba Achilleos-Sarll, Jennifer Thomson, Toni Hastrup, Karoline Färber, Carol Cohn et Paul Kirby, « The past, present, and future(s) of feminist foreign policy », *International Studies Review*, vol. 25, n°1, 2023.
137. Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond et Annica Kronsell, « Theorising feminist foreign policy », *International Relations*, vol. 33, n°1, 2019, pp. 23-39 ; Annika Bergman Rosamond, « Swedish feminist foreign policy and "gender cosmopolitanism" », *Foreign Policy Analysis*, vol. 16, n°2, 2020, pp. 217-235.
138. Victoria Scheyer et Marina Kumskova, « **Feminist foreign policy: A fine line between "adding women" and pursuing a feminist agenda** », *Journal of International Affairs*, vol. 72, n°2, 2019, pp. 57-76.
139. Citation originale : « making space for gender lobbyism, regularly hearing and consulting with civil society, reaching out to grassroots and local organisations and refraining from supporting traditional hierarchical structures through a reference to a "bottom-up" approach, which is inherently hierarchical », dans Victoria Scheyer et Marina Kumskova, « **Feminist foreign policy: A fine line between "adding women" and pursuing a feminist agenda** », *Journal of International Affairs*, vol. 72, n°2, 2019, p. 63.
140. Karin Aggestam, Annika Bergman Rosamond, « Re-politicising the gendersecurity nexus: Sweden's feminist foreign policy », *European Review of International Studies*, vol. 5, n°3, 2019, pp. 30-48.
141. Annika Bergman Rosamond, « The abandonment of Sweden's feminist foreign policy – militarism and gendered nationalism », dans Hannah Partis-Jennings et Clara Eroukhanoff, *Feminist policymaking in turbulent times: Critical perspectives*, Routledge, 2024.
142. Le Canada est un bon exemple d'application limitée d'une PEF, sa politique étant axée sur le développement international.
143. Fiona Robinson, « **Feminist foreign policy as ethical foreign policy? A care ethics perspective** », *Journal of International Political Theory*, vol. 17, n°1, 2021, pp. 20-37.
144. Annika Bergman Rosamond, Jessica Cheung et Georgia De Leeuw, « **Caring feminist states? Paternalistic feminist foreign policies and the silencing of indigenous justice claims in Canada and Sweden** », *International Feminist Journal of Politics*, 2023.
145. Jessica Cheung, Dilek Gürsel, Marie Jelenka Kirchner et Victoria Scheyer, *Practicing feminist foreign policy in the everyday: A toolkit*, Heinrich Böll Stiftung, 2021.
146. Le « réflexe féministe » de l'Allemagne apparaît dans les lignes directrices féministes de la politique étrangère du pays et est mentionné en relation avec l'intégration de la dimension de genre. Ce terme vise à exprimer l'engagement de l'Allemagne en faveur d'un changement normatif. Ministère fédéral des Affaires étrangères (Berlin), « Shaping feminist foreign policy: Federal foreign office guidelines », 1^{er} mars 2023.
147. Citation originale : « gendered and racialized inequalities and insecurities within our own borders, as well as the nature of relations with all states and communities globally », dans Katharine A. M Wright, Roberta Guerrina, Toni Hastrup et Annick Masselot, « **Building "feminist power Europe"? On the possibilities and missed opportunities of feminist foreign policy** », The Loop, 30 septembre 2020.
148. Citation originale : « investigates how intersecting power relations influence social relations across diverse societies as

- well as individual experiences in everyday life. As an analytical tool, intersectionality views categories of race, class, gender, sexuality, nation, ability, ethnicity, and age – among others – as interrelated and mutually shaping one another », dans Patricia Hill Collins et Sirma Bilge, *Intersectionality*, seconde édition, Polity, 2020, p. 2.
149. Victoria Scheyer et Marina Kumskova, *op. cit.* ; Katharine A. M Wright, Roberta Guerrina, Toni Haastrup et Annick Masselot, *op. cit.*
 150. Jennifer Thomson, « **Gender norms, global hierarchies and the evolution of feminist foreign policy** », *European Journal of Politics and Gender*, vol. 5, n°2, 2022, pp. 173-190.
 151. Jessica Cheung, Dilek Gürsel, Marie Jelenka Kirchner et Victoria Scheyer, *Practicing feminist foreign policy in the everyday: A toolkit*, Heinrich Böll Stiftung, 2021.
 152. Sam E. Morton, Judyannet Muchiri et Liam Swiss, « **Which feminism(s)? For whom? Intersectionality in Canada’s feminist international assistance policy** », *International Journal*, vol. 75, n°3, 2020, pp. 329-348.
 153. Mia-Lie Nylund, Sandra Håkansson et Elin Bjarnegård, « **The transformative potential of feminist foreign policy: The case of Sweden** », *Journal of Women, Politics and Policy*, vol. 44, n°3, 2022, pp. 257-273.
 154. Citation originale : « “feminist foreign policy [...] is not foreign policy for women, but for all members of a society”, regardless of their “gender identity, origin, religion, age, disability, sexual orientation or other reasons” », dans Gabriel Rinaldi, « **Germany’s top diplomat wants to give the foreign office a feminist revamp** », *Politico*, 28 février 2023.
 155. « Transformative and intersectional approach ».
 156. Toni Haastrup, « **What prospects for a German feminist foreign policy?** », German Federal Foreign Office, 2023.
 157. Eva Luna Maes et Petra Debusscher, « **The EU as a global gender actor: Tracing intersectionality in the European gender action plans for external relations 2010-2025** », *Social Politics*, 2022.
 158. Toni Haastrup, *op. cit.*
 159. Ici, nous voulons reconnaître qu’il y a une certaine progression vers la reconnaissance des histoires coloniales (voir les lignes directrices féministes de la politique étrangère de l’Allemagne, ministère fédéral des Affaires étrangères (Berlin), « **Shaping feminist foreign policy: Federal foreign office guidelines** », 1^{er} mars 2023) ; cependant, cela est souvent exprimé comme une question du passé sans incidence matérielle sur les relations de pouvoir actuelles et futures.
 160. Citation originale : « the organising logics borne out of colonialism continue to reverberate, determining contemporary relations between states, and other actors, that operate through postcolonial encounters, which in many cases represents imperialism-without-borders. It is therefore crucial to draw attention to the “continuing colonial legacies of the colonizer’s relations with the colonized, showing the relevance of the past not only for the present but also for its implications for the future.” » ; Columba Achilleos-Sarll, « **Reconceptualising foreign policy as gendered, sexualised and racialised: Towards a postcolonial feminist foreign policy (analysis)** », *Journal of International Women’s Studies*, vol. 19, n°1, 2018, p. 44.
 161. Citation originale : « the artificial, and racialised, distinction set up between the “foreign” and the “domestic”, which ignores the ways in which both spatial domains are intimately connected » ; Columba Achilleos-Sarll, *op. cit.*, p. 43.
 162. María Paulina Rivera Chávez, « **Feminist Foreign Policy: Coloniality in New Clothes?** », King’s College London, 11 août 2022.
 163. Rahel Kunz et Julia Maisenbacher, « **Women in the neighbourhood: Reinstating the European Union’s civilising mission on the back of gender equality promotion?** », *European Journal of International Relations*, vol. 23, n°1, 2017, pp. 122-144.